This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Harvard College
Library

FROM THE FUND GIVEN BY

Stephen Salisbury

Class of 1817

OF WORCESTER, MASSACHUSETTS

For Greek and Latin Literature

# SOCRATE

ET

# L'Amour Grec

(*Socrates sanctus* Παιδεραστής)

DISSERTATION DE

JEAN-MATTHIAS GESNER

Traduite en Français pour la première fois

Texte Latin en regard

*Par Alcide BONNEAU*

PARIS

*Isidore LISEUX, Éditeur*

Rue Bonaparte, n° 3

*1877*

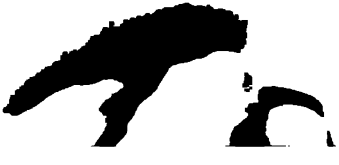

# SOCRATE

ET

*l'Amour Grec*

TOUTES
L'OEUVRE
MP
C.MOTTEROZ

0

# SOCRATE
ET
# l'Amour Grec

(*Socrates sanctus* Παιδεραστής)

DISSERTATION DE

JEAN-MATTHIAS GESNER

Traduite en Français pour la première fois
Texte Latin en regard

*Par Alcide BONNEAU*

PARIS
*Isidore LISEUX, Éditeur*
Rue Bonaparte, n° 2
*1877*

Gp 26.158
*

HARVARD COLLEGE
JAN 6 1930
LIBRARY

Salisbury fund

# AVANT-PROPOS

Jean-Matthias Gesner, l'auteur de cette curieuse dissertation, est un érudit Allemand du XVIIIe siècle, dont les travaux ne sont pas très-connus en France. On lui doit d'excellentes études sur les *Scriptores rei rusticæ*, une *Chrestomathie* de Cicéron, une *Chrestomathie Grecque*, des *Lexiques*, une traduction Latine des œuvres de Lucien, des éditions de Pline le jeune, de Claudien, de Quintilien, de Rutilius Lupus et autres anciens

rhéteurs, toutes enrichies de notes savantes et de longs prolégomènes; plus, un nombre formidable de dissertations sur toutes sortes de sujets, *Opuscula diversi argumenti* (Breslau, 1743-45, 8 vol, in-8°), parmi lesquelles son *Socrates sanctus pæderasta* tire forcément l'œil par la bizarrerie de son titre.

Cette bizarrerie a valu au livre sa notoriété, et en même temps lui a fait grand tort. Beaucoup de gens, entre autres Voltaire, malheureusement pour l'érudit Tudesque, n'ont pas été au delà, et ils ont construit sur cette mince donnée un ouvrage tout entier de leur fantaisie, à l'extrême désavantage du pauvre Gesner. D'autres ont cru Voltaire sur parole et sont arrivés au même résultat.

C'est Larcher, l'Helléniste, qui le premier chez nous mit en lumière cet opuscule, dans son *Supplément à l'Histoire universelle de l'abbé Batin* (1767, in-8°), en le citant parmi les ouvrages à con-

sulter sur le procès de Socrate ; il se contenta d'en faire mention, sans même traduire ni expliquer le titre, ne s'imaginant pas qu'on pût s'y méprendre, et qu'un homme tel que Gesner fût supposé capable d'une indécente apologie. Voltaire, dont le vif et alerte esprit se plaisait à effleurer les surfaces, sans presque jamais approfondir, ne connaissait sans doute pas Gesner et certainement n'avait pas lu son *Socrates*. Le *Supplément à l'Histoire universelle* n'était d'ailleurs qu'une réfutation très-savante, quoique un peu lourde, de son *Introduction à l'Essai sur les mœurs*, publiée d'abord à part et sous le pseudonyme de l'abbé Bazin ; quelques critiques justes qu'on y rencontre le mirent de mauvaise humeur, et, battu sur divers points d'érudition, il chercha une occasion de dauber Larcher, à côté du sujet, selon son habitude. Il crut la trouver dans le livre étrange qu'il supposa, d'après le titre cité qu'il inter-

prétait mal, s'indigna de ce qu'on osait donner comme faisant autorité de si monstrueuses élucubrations (le monstrueux n'était que dans ce qu'il imaginait), et tantôt sous le pseudonyme d'Orbilius, tantôt sous celui de Mlle Bazin (*Défense de mon oncle*, un de ses pamphlets), il ne cessa de poursuivre là-dessus de ses brocards son inoffensif adversaire. Très-content d'avoir levé ce lièvre, il a même reproduit son assertion plus que hasardée dans le plus populaire de ses ouvrages; on la trouve en note de l'article *Amour socratique*, du Dictionnaire philosophique. « Un écrivain moderne, nommé Larcher, répétiteur de collége, dans un libelle rempli d'erreurs en tout genre et de la critique la plus grossière, ose citer je ne sais quel bouquin dans lequel on appelle Socrate *Sanctus pederastes; Socrate saint b*.....! Il n'a pas été suivi dans ces horreurs par l'abbé Foucher. »

Larcher avait trop beau jeu pour ne

pas répliquer. Il le fit dans sa *Réponse à la Défense de mon oncle* (1767, in-8°), opuscule rare, réimprimé à la suite du *Supplément à l'Histoire universelle* : « Vous m'attribuez, dit-il à Voltaire, votre infâme et infidèle traduction du titre d'une dissertation de feu M. Gesner. Je n'ai point traduit le titre de cette dissertation ; il ne pouvait se prendre que dans un sens très-honnête, mais il était réservé à Mlle Bazin et à Orbilius de lui en donner un infâme. Cela ne vous suffisait-il pas ? Fallait-il encore me l'imputer ? »

Pour qui avait suivi toutes les phases de la discussion, Larcher et Gesner étaient innocentés ; Voltaire restait convaincu d'avoir noté d'infâmie un livre sans le connaître. Mais ces temps sont loin ; personne aujourd'hui ne lit Larcher pour son plaisir, et le *Dictionnaire philosophique* est dans toutes les mains. Voilà pourquoi on croit généralement que Ges-

# SOCRATE

ET

*l'Amour Grec*

que Platon, interprète de Socrate, ait si souvent parlé de l'amour; qu'il ait consacré trois de ses plus beaux dialogues, le *Lysis*, le *Phèdre* et le *Banquet*, à cette brûlante passion; qu'il l'ait tant de fois soumise aux analyses les plus délicates, expliquée par les conceptions les plus sublimes, les mythes les plus poétiques, et que jamais, sauf un moment, dans l'admirable épisode de Diotime du *Banquet*, il ne soit question de la femme.

ALCIDE BONNEAU.

# L'ÉDITEUR AU LECTEUR

[TIRÉ DE L'ÉDITION D'UTRECHT, 1768]

Les hommes illustres, ceux qui sont regardés comme tels non-seulement par la postérité, mais par leurs contemporains, ceux surtout dont le plus grand éclat consiste précisément dans leur vertu, sont souvent accusés, sur les plus légers indices, de quelques travers, sinon de défauts plus graves; et c'est là un travers

## EDITOR L. S.

*Viros illustres, et non a posteris solis sed coævis tales habitos, eos maxime quorum præcipua laus virtutis est, vitii alicujus nedum criminis gravioris suspicari levibus argumentis, vitium id quidem non leve : reos agere et condemnare crimen et piaculum; in christiano homine, in homine, in barbaro.*

*Quanta istorum ignominia, tanta est gloria piorum virornm qui versantur in probrosis his*

qui lui-même ne manque pas de gravité. Se faire à la fois l'accusateur et le juge, c'est une chose criminelle, un sacrilége, qu'il s'agisse d'un Chrétien, ou seulement d'un homme, même d'un païen.

L'ignominie de ceux-là rehausse d'autant la gloire des hommes pieux qui s'appliquent à repousser ces odieuses attaques. On peut le dire de Gesner, ce savant illustre, du petit nombre de ceux qui dépassant par la science tous leurs contemporains, font encore plus estimer en eux les qualités du cœur que celles de l'esprit; c'est un honneur pour lui d'avoir pris en main la cause de Socrate, et un plus grand peut-être pour Socrate d'avoir été le client de Gesner.

Il nous a paru bon de recueillir dans une édition nouvelle cet ouvrage de faible

*conatibus coercendis.* GESNERO, *illustri nomini, e numero paucorum illorum qui cum eruditione coævos possint excellere, animi dotibus quam ingenii celebrari malunt, incertum an honori sit caussam* SOCRATIS *egisse, magis quam* SOCRATI GESNERUM *habuisse patronum.*

*Visum fuit, memoriam brevis operæ sed auro contra non caræ nova editione colere. Docuit vir præclarus, scripto quidem, quam inani conatu virtus summi hominis sollicitata fuerit ab obscuris obtrectatoribus, qui non solent deesse virtuti. Docuit autem exemplo, pertinere ad*

dimension, mais qui ne serait pas trop cher payé au poids de l'or. Son excellent auteur nous y montre, la plume à la main, l'inanité des efforts dirigés contre un sage par ces obscurs détracteurs qui ne manquent jamais à la vertu; il nous fait voir aussi, par son exemple, qu'il appartient à tout honnête homme de défendre la cause des gens de bien. Il nous enseigne surtout avec quel soin et avec quelle érudition il est besoin d'écrire dans de telles matières, où l'on ne doit rien avancer qu'après un examen scrupuleux.

Profite donc, lecteur, de ce travail, plus utile qu'il ne le semblerait au premier abord; et si, par ignorance ou par trop forte crédulité, tu as rejeté loin de toi les écrits Socratiques, reprends-les maintenant et garde-les avec amour. Il nous sera per-

*bonos omnes bonorum virorum eaussam : tum et illud in primis, ubi ejus modi res agitur, accurate et docte scribendum esse, nec arripi quidpiam absque subtili examine, et benevolo illo, debere.*

*Fruere, Lector, labore utiliori quam decet : et si imprudentius forte abjeceris Socraticas chartas nimium credulus, abi continuo et in sinu eas recondè. Integrum erit culpare qui Socratem citant, ubi convenisset laudari Davidem et Salomonem : sed patiamur, bonum et pauperem Socratem, placide subridentem, sereno vultu,*

IO. MATTHI. GESNERI V. C.

# Socrates

## *SANCTUS PÆDERASTA*

*Et nihil tam alte vel natura, vel virtus, vel fortuna constituit, in quo non vel deprehendatur aliquid labis et vitii, vel vires suas experiatur maledica invidia, cujus vocibus boni etiam viri abripi se ad suspicandum certe non nunquam patiuntur : ita mirum non est, neque excelsam Socratis gloriam*

# Socrate

ET

# L'AMOUR GREC

Il n'est rien de placé si haut par la nature, la vertu ou la fortune, qui n'ait ses taches ou ses imperfections, ou que l'envie ne s'efforce d'atteindre, cette médisante envie dont les clameurs poussent l'homme de bien lui-même à soupçonner le mal : c'est pourquoi nous ne devons point nous

*obtrectatoribus suis caruisse. Ac de Anyti Melitique criminibus, quibus oppressus est vir innocens, et, si forte vanitatis aut nugarum et cavillationum postulatus, et* Scurræ *nomine traductus est* (1), *in præsenti non erimus soliciti. Unum crimen est, quod, varie jactatum, et plus semel non sine specie in scenam reductum sæpe me solicitum habuit,* Fuerit ne impuro *ac detestabili* puerorum amori deditus? *Hoc enim si verum sit, actum est profecto de virtute viri, indignus est cujus cum honore nomen usurpetur.*

2. *Postulatum esse hujus turpitudinis, negari non potest. Mittimus, quæ de adolescentia viri ad libidinem proclivi*

(1) *Factum id esse a Zenone Epicureo, prodidit Cic. de Nat. Deor.* 1, C. 34, *ubi vid. Davis.*

étonner que la gloire si haute de Socrate ait eu, elle aussi, ses détracteurs. Toutefois nous ne voulons ni parler ici des accusations d'Anytus et de Mélitus sous lesquelles succomba son innocence, ni nous inquiéter de savoir si ce grand homme a été incriminé de vanité, de mensonge et de sophisme, affublé du surnom de *Bouffon*(1). Une seule accusation m'a souvent tourmenté ; c'est celle qui, sans cesse discutée, a toujours été remise en avant, non sans apparence de justesse : *Socrate était-il adonné à l'impur* et détestable *amour des jeunes garçons?* Si cela est vrai, c'en est fait désormais de la vertu de cet homme ; c'est un indigne, lui dont on ne prononce le nom qu'avec respect.

2. Qu'il ait été accusé de cette turpitude, le fait est certain. Négligeons ce que Porphyre, d'après Théodoret (*De la*

(1) Comme le fait l'Épicurien Zénon, au dire de Cicéron (*De Natura Deorum*, 1) ; consult. là-dessus J. Davies.

*Porphyrius apud Theodoretum (Græcar. affect. cur. ser. 4 pr.) memorat: nam ibidem additur, illum* σπουδῇ καὶ διδαχῇ τούτους ἀφανίσαι τοὺς τύπους, impressas veluti notas libidinum studio ac doctrina abolevisse *(1). Neque valde huc faciunt, quæ ex eodem Porphyrio, qui Aristoxeno auctore usus sit, idem Theodoretus (Serm. 12 p. 175, 8) memorat, partim quod ad adolescentiam primam viri, de qua nobis sermo non est, pertinent, partim quod Archelaus Anaxagoræ discipulus, honestus amator* (ἐραστής) *ipsius fuit. Ejusdem generis est, quod Cyrillus (contra Julia. 6, p. 186, D) ex eodem Porphyrio (in Historia Philosopha, libro olim deperdito) refert, Socratem* πρὸς τὴν τῶν ἀφροδισίων χρῆσιν σφοδρότερον μεν εἶναι, ἄδικον δὲ μὴ προσεῖναι. ἢ γάρ ταῖς γαμεταῖς, ἢ ταῖς κοιναῖς χρῆσθαι μόναις, Fuisse ad res venereas aliquantum vehementem, sed injuriam abfuisse, qui vel uxoribus solis, vel

(1) *Conf. quæ infra de mali equi Socratici notis dicentur.* § 18.

*cure des préjugés des Grecs*, Disc. IV), raconte de sa jeunesse, laquelle aurait été encline au libertinage ; l'auteur ajoute, en effet, au même endroit qu'il *parvint à effacer en lui, par l'énergie de sa volonté, jusqu'aux traces même des passions* (1). Ne nous occupons pas non plus de ce que le même Théodoret (*Discours* XII) emprunte encore à Porphyre, qui lui-même suivait Aristoxène, c'est-à-dire de ce qui se rapporte à la première jeunesse de Socrate (elle n'est pas en cause), et à ce disciple d'Anaxagoras, Archelaüs, qui aurait été, en tout bien tout honneur, un ami fervent (ἐραστής) du philosophe. A la même catégorie appartient ce que S. Cyrille (*Contre Julien, 6*) a extrait de l'*Histoire philosophique* de Porphyre, livre aujourd'hui perdu : à savoir que Socrate *était violemment poussé aux choses de l'amour, mais qu'il s'abstint de faire tort à*

(1) Voyez ce que l'on dit plus bas des marques du « mauvais cheval Socratique. »

*(quam diu cælebs esset)* communibus uteretur. *Nondum quidquam ex Porphyrio vel Aristoxeno, quem ille auctorem sequitur, allatum est de horribili scelere, Pæderastia : quod prætermissurus non erat, qui satis hic in Philosophiæ parentem iniquus est, Cyrillus. Declamat igitur præter rem Socrates alter (Hist. Eccles. 3, 23, p. 197, D), cum ita de Porphyrio narrat,* Πορφύριος τοῦ κορυφαιοτάτου τῶν φιλοσόφων, Σωκράτους, τὸν βίον διέσυρεν ἐν τῇ γεγραμμένῃ αὐτῷ φιλοσόφῳ ἱστορία, καὶ τοιαῦτα περὶ αὐτοῦ γράψας κατέλιπεν, οἷα ἂν μήτε Μέλιτος, μήτε Ἄνυτος οἱ γραψάμενοι Σωκράτην εἰπεῖν ἐπεχείρησαν, ita traductum, *ait,* a Porphyrio Socratem, talia de viro scripta, quæ neque accusatores ipsius Anytus et Melitus dicere in ipsum ausi sint. *Accipimus, quod negat objectam in judicio turpitudinem talem Socrati, quo nempe argumento constet, famam viri hac tum macula caruisse. Sed nec a Porphyrio plura aut turpiora his memorata, quæ jam vidimus, satis illud argumento est, quod iniqui Socratis gloriæ homines,*

*personne, en n'usant jamais que de ses propres femmes ou*, durant son célibat, *des femmes qui appartiennent à tout le monde*. Nulle part, soit chez Porphyre, soit chez Aristoxène que Porphyre copiait, il n'est rien allégué de cet horrible crime : Pédérastie ! Il ne l'aurait point passé sous silence, ce Cyrille si injuste envers le père de la Philosophie. L'autre Socrate (*Histoire ecclésiastique*, III, *23*) avance donc une insigne fausseté lorsqu'il dit : « *Porphyre a composé la vie de Socrate, le coryphée des philosophes, d'après les histoires écrites sur lui ; et il nous a transmis, à l'aide de ces documents, des choses si monstrueuses que les accusateurs de Socrate, Anytus et Mélitus, n'ont pas même osé les lui reprocher.* » Retenons seulement de ceci l'aveu qu'on n'en fit pas un grief à Socrate, lors du jugement public, ce qui ressort de la phrase elle-même, et que cette tache fut alors épargnée à sa renommée. Mais Porphyre n'a pas rapporté autre chose ou des choses plus monstrueuses que ce

*Cyrillus ac Theodoretus, non plura protulere, quibus fuerant haud dubie causam suam, si res facultatem dedisset, ornaturi.*

*3. Nempe nec Aristophanes, qui corruptæ ad impietatem et calumniandi artem juventutis accusat in Nubibus Socratem, hujus criminis ullam mentionem facit, non omissurus profecto, si illud adhærescere posse putasset. Nec forte quisquam est ex omni antiquitate remotiore illa, et temporibus Philosophi propinqua, serius et severus accusator hujus criminis. Lusit inter posteriores, pro petulanti illo ingenio suo, Lucianus (de Œco, ita enim potius dicendus erat ille libellus quam de Domo, c. 4, T. 3, p. 192, 83) cum accusat Socratem, qui non erubuerit advocare Musas, virgines,* συνεσομένας τὰ παιδεραστικά, ut audirent illos de puerorum amore sermones. *Atqui illi sermones, uti mox videbimus,*

que nous venons de dire ; nous en trouvons la preuve en ce que S. Cyrille et Théodoret, deux détracteurs de Socrate, n'en ont soufflé mot, et qu'ils n'auraient pas manqué d'en orner leurs diatribes si la chose eût été possible.

3. En second lieu, Aristophane qui, dans ses *Nuées*, représente Socrate comme un corrupteur de la jeunesse, comme faisant de l'imposture un enseignement, n'a pas davantage mentionné cette accusation ; l'aurait-il omise, si elle eût pu s'appliquer à l'homme qu'il bafouait ? Il n'y a enfin personne, si l'on prend des témoins dans cette antiquité reculée ou dans les temps voisins du Philosophe, qui se présente comme un accusateur sérieux et digne de foi. Plus tard seulement Lucien, entraîné par sa verve moqueuse (dans l'opuscule que l'on traduit ordinairement *De Domo* et qu'il vaudrait mieux traduire *De Œco*, chap. IV), reprocha à Socrate de n'avoir pas rougi d'invoquer les Muses, des

*reprehendunt vehementer amorem : respicit enim ad Phædrum Platonis (p. 340, G) de quo dedita opera dicendum erit. Quæ in Amoribus (c. 24. To. 2. p. 424, 90) in Socraticum amorem Platonicumque vel a Luciano, vel quicunque auctor est, jocose et per calumniam dicuntur, ea ad ipsum illum locum diluisse me arbitror.*

*4. Sed veterum criminationes Maximus Tyrius (Dissertat. 25. 26. et 27 al. 9. 10. 11) refutavit, ut non videatur opus esse aliquid addi : cum præsertim tanto magis et agnoscant innocentiam Socratis, et illud crimen ab illo depellant ut hujus, ita paullo superioris ætatis homines, quo magis virum ex æqualium ac paullo juniorum de illo scriptis ut cognoscere possent, cuique contigit. Quin ne consultum quidem judicarem veterem litem resuscitare, nisi viderem, nuper*

vierges, *pour leur faire écouter ces fameux discours sur l'amour des jeunes garçons*. Mais ces discours, comme nous allons le voir, blâment fortement cette sorte d'amour; Lucien fait, en effet, allusion au *Phèdre* de Platon dont nous aurons à nous occuper. Ce que l'on dit de l'amour Socratique et Platonique dans les *Amours*, que ces dialogues soient de Lucien ou de tout autre, n'est qu'une plaisanterie ou une méchanceté, comme je l'ai démontré en temps et lieu (1).

4. Maxime de Tyr (*Dissertations* 25, 26 et 27) a d'ailleurs réfuté toutes les accusations portées à ce sujet par les anciens, et il serait inutile d'y rien ajouter. Le meilleur argument, c'est que ceux qui ont le mieux reconnu l'innocence de Socrate et repoussé loin de lui avec le plus de force l'accusation infâme, sont les hommes de la génération qui a immé-

(1) Dans ses notes sur Lucien, dont il a fait une édition et une traduction Latine très-estimées. (*Note du Traducteur.*)

*fuisse, et esse hodie homines eruditos, et bonos viros, qui pravam de patre illo Philosophiæ opinionem conceperint, quorum non pono nomina, quia mihi non cum ullo homine certamen esse volo, sed cum opinione ea, quam præterquam quod falsam puto, etiam virtuti noxiam, præter consilium quidem bonorum virorum, humanitati certe adversam esse, arbitror.*

5. *Qui autem fieri potuit, ut homines neque indocti neque maligni in sinistram falsamque de Socrate opinionem inciderint? ut apologia vir sanctus opus habeat? Præter naturalem illam* κακοήθειαν *nostram, quæ imis velut medullis fixa, et superbiæ illius nostræ nixa radicibus,*

diatement suivi la sienne. Or, ce sont les contemporains et leurs successeurs immédiats qui peuvent le mieux juger un homme, en pleine connaissance de tout ce qu'on a écrit sur lui. Je n'aurais donc pas songé à ressusciter cette vieille querelle si je n'avais vu naguère, et tout récemment encore, des hommes instruits, vertueux, concevoir la plus mauvaise opinion de ce père de la Philosophie ; je ne dirai pas leurs noms, ne voulant me prendre corps à corps avec personne, mais seulement avec une opinion que je considère comme sans fondement, nuisible à la vertu, et, contrairement à l'avis de ces gens de bien, défavorable à l'humanité tout entière.

5. Comment donc a-t-il pu se faire que des personnages qui ne pèchent ni par ignorance ni par méchanceté, aient conçu de Socrate une opinion si fâcheuse et si fausse? Pourquoi cet homme véritablement saint a-t-il besoin d'être défendu? En dehors de cette *malignité*

*inter ultima vitia eradicatur, ceterasque ex genere morum rationes, conveniunt hic alia quædam, quæ facilem errandi occasionem præbent. Magna pars doctorum etiam hominum legendi laborem fugit, legendi uno tenore, continuata attentione, totos veterum scriptorum libros; sed satis habet decerpere quædam, in quæ primum incurrere oculi, aut, quod deterius frequentiusque idem, repetere ab aliis excerpta, et e media nonnunquam sermonum velut compage evulsa, de quorum sic sententia non facile sit judicare. Platonis libri, unde pleraque Socratica peti hodie necesse est, multos arcent ob Atticum illud sermonis genus, breve et acutum, floridum præterea, ac semipoeticum, ipsamque disserendi rationem subtiliorem sæpe, quam ut mediocri attentione, non acutissimi homines illam statim adsequantur. Nec licet, ut adhuc res est, ad interpretes confugere; qui quoties vel nihil dicant, vel alia omnia dicant, vix sine invidia licet commemorare. Et tamen nisi attente legas, et to-*

naturelle qui reste fixée jusqu'au fond de nos moëlles, qui se fortifie de notre orgueil et qui ne s'arrache qu'avec les derniers défauts, outre encore diverses raisons tirées de nos mœurs, il a fallu pour cela un concours de circonstances propres à faciliter l'erreur. La plupart des gens instruits eux-mêmes évitent la fatigue de lire dans leur entier, avec une attention soutenue, tous les livres écrits par les Anciens; on a plus tôt fait de choisir quelques passages, les premiers qui tombent sous les yeux, ou, ce qui est bien pire, de s'en tenir aux passages choisis par d'autres, à des fragments détachés de l'ensemble et dont il est par conséquent difficile d'apprécier le sens véritable. C'est ce qui arrive des livres de Platon, d'où il nous faut aujourd'hui tirer toute la doctrine Socratique; ils embarrassent bon nombre de lecteurs par leur style trop Attique, raffiné et aiguisé, fleuri pourtant et semi-poétique, par ces controverses si subtiles souvent que, si l'attention se relâche, l'esprit le

*tos legas dialogos, et quod scripti sunt lingua legas, non est ut de sententia illorum, h. e. quam tribuat Plato sententiam Socrati, recte judices. Quare mirum non est, si multi refugiant lectionem ita laboriosam; et illis veluti spinis a familiari tractatione eorum librorum deterreantur.*

*6. Denique si quid etiam tribuatur a Platone Socrati, tamen, si illud Xenophontis narrationi repugnet, non dubitaverim equidem, fidem potius adhibere Grylli filio, memor illius, quod narrat Laertius 3, 35, Socratem, cum Lysin Platonis legisset, dixisse,* ὡς πολλά μου

plus éclairé n'en suit pas aisément le fil. Et il serait inutile, dans le cas présent, de recourir aux annotateurs ; ou ils ne disent rien, ou ils disent tout autre chose que ce qu'il faudrait ; on ne peut s'empêcher de leur en faire un reproche. Cependant, à moins de lire avec un soin scrupuleux tous les dialogues de Platon et de les lire dans la langue même où ils ont été écrits, il n'est pas possible de juger sainement de leur doctrine, c'est-à-dire de la doctrine que Platon attribue à Socrate. Il n'est donc pas surprenant que nombre de gens reculent devant une si laborieuse lecture et soient rebutés, comme par des épines, du commerce familier de ces livres.

6. Enfin il faut dire que si Platon attribue à Socrate une manière de voir contredite par la narration de Xénophon, il n'y a pas à hésiter : c'est à Xénophon qu'il faut se fier, si l'on se souvient du mot rapporté par Diogène de Laërte (III, 35). Socrate, après avoir lu le *Lysis*

κατεψεύδεθ' ὁ νεανίσκος; Quam multa de me mentitur adolescens! *Tanto magis hoc memorabile est, quod ille Dialogus ita scriptus est, ut non modo tanquam persona colloquens inducatur Socrates, sed tanquam, qui ipsum illum dialogum scripserit. Ceterum quia hic sumus, hoc breviter indicamus, amatorium quidem esse hunc libellum, sed nihil habere pudendum ne Platoni quidem. Argumentum hoc est: Queritur Lysidis amator Hippothales, ab illo se non amari; Socrates ostendit, si velit amari, non adulandum esse puero, sic enim futurum superbiorem; sed illi potius ostendendum, quibus rebus indigeat, et quam parum in ipso sit boni (1). Deinde delabitur in disputationem, Quis proprie amicus sit vocandus? et, In quo insit natura amicitiæ? plenam illam quidem cavillationum, sed præclararum etiam de amicitia sententiarum. Ceterum tri-*

(1) *Sic nempe ipse solebat Socrates in potestatem quasi suam redigere adolescentulos, de quo querentem audiemus Alcibiadem.* § 37.

de Platon, se serait écrié : « *Comme ce jeune homme invente souvent ce qu'il me fait dire!* » Le mot est d'autant plus remarquable que, dans ce dialogue, Socrate est présenté non comme un simple interlocuteur, mais comme s'il avait écrit lui-même tout le morceau. Pendant que nous y sommes, disons brièvement que cet ouvrage roule sur l'amour, mais qu'il n'y a rien dont pût rougir Platon lui-même. Voici le sujet : Hippothalès, qui aime Lysis, se plaint de ne pas en être aimé; Socrate lui démontre que s'il veut l'être, il ne faut pas qu'il flatte ce jeune homme, ce qui le rendrait plus orgueilleux encore; il vaut mieux qu'il lui représente tout ce qui lui manque et le peu de bonnes qualités qu'il possède (1). On discute ensuite ces questions : Qui est digne d'être appelé un véritable ami? et, Quelle est la nature de l'amitié? Controverse pleine, il est vrai,

(1) C'est ainsi que Socrate avait en effet coutume d'assujettir les jeunes gens à son autorité, et nous voyons Alcibiade s'en plaindre. § 37.

*bui a Platone colloquentibus, de quibus ipsi non cogitarint, vetus observatio est, de quâ vid. Athenæus Deipnos. 1, 11 ad fin. p. 505. Quo* dialogorum more *se excusat, etiam Varroni in Academicorum dedicatione Tullius. Neque ausim Platonis ipsius, junioris præsertim, patrocinium suscipere de mollioribus versiculis, quos Apulejus servavit (Apol. p. 279 sq.) et Laertius Diogenes (3, 29): de quibus modo in neutram partem disputo, eausamque Platonis a Socratis causa hac in re sejungo.*

*7. Quæcunque vero cum aliqua specie testimonia Platonis contra Socratem proferuntur, ea cum ex Phædro, nescio quam bona semper fide, corrupte quidem et perverse non nunquam, depromi videam, propterea pretium operæ putavi,*

de futilités, mais aussi de remarquables définitions de l'amitié. C'est une observation qui a été faite depuis longtemps, que Platon attribue à ses interlocuteurs des idées qu'ils n'ont jamais eues : on peut consulter là-dessus Athénée (*Deipnosophistes* I, 11). Cicéron, qui avait le même défaut, s'en excuse *sur le genre même du dialogue*, dans son envoi des *Académiques* à Varron. Je n'ose pas non plus défendre Platon du reproche d'avoir commis, surtout dans sa jeunesse, des vers badins tels que ceux que nous ont conservés Apulée (dans son *Apologie)* et Diogène de Laërte (III, 29); vieux ou jeune, je n'ai pas affaire à lui et je sépare complètement sa cause de celle de Socrate.

7. Entre les divers témoignages fournis par lui, ceux que l'on peut alléguer contre Socrate avec quelque apparence de justesse sont tirés du *Phèdre* ; pas toujours bien scrupuleusement et quelquefois à l'aide d'altérations ou de contre-

*non semel totum illum dialogum attento animo perlegere, et uno quidem tenore, et lingua sua, ne quid eorum me falleret, quæ sæpe fraudi esse viris doctis, modo dicebam. Ac spero non ingratum fore aliis, quorum rationes non ferunt tam longam solicitamque operam, si hic possint brevi studio cognoscere velut œconomiam illius libri et argumentum, indeque de toto consilio vel Platonis vel Socratis arbitrari. Concedamus enim, ne abuti videamur illa, quam modo proposuimus observatione, Socratis hic veram sententiam bona fide a Platone proponi.*

*8. Ac primo illud meminerimus, Socratem hic (p. 340, E) introduci senem, tantum non decrepitum, quem facile juvenis Phædrus viribus superet. Jam fingitur Phædrus audisse Lysiam disputantem, magis obsequendum gratificandumque esse non amanti, quam amanti : eamque orationem Socrati prælegere*

sens. C'est ce qui m'a engagé à lire attentivement ce dialogue, et plutôt deux fois qu'une, dans son entier, et dans le Grec, afin d'échapper à ces chances d'erreur dont j'ai parlé plus haut et qui font trébucher les plus doctes. Il sera peut-être intéressant, je l'espère, pour ceux dont l'esprit répugnerait à une besogne si longue et si difficile, de connaître sans grande étude le sujet et pour ainsi dire l'économie de ce livre, et de pouvoir apprécier toute la théorie de Platon ou de Socrate. Nous admettrons, pour ne pas abuser de la réserve faite par nous plus haut, que la doctrine de Socrate a été ici exposée de bonne foi par Platon.

8. Rappelons d'abord que Socrate y est présenté comme un vieillard, non pas tout à fait tombé en décrépitude, mais qu'un jeune homme, comme Phèdre, peut maîtriser aisément. Phèdre raconte qu'il a entendu Lysias discourir sur cette question : Un jeune homme doit-il avoir plus de facilité et de com-

*(a p. 338, C. ad 339, G). Reprehendit hanc Lysiæ orationem, caute quidem et multa cum ironia Socrates, et meliora se audisse ait, quæ dicere illum amabilissime cogit Phædrus. Incipit hic a Musarum invocatione (p. 340, G) quam calumniatur, ut modo dicebamus (§. 3), Lucianus : cum sit nihil in ea oratione non virginum auribus dignissimum. Orditur a definitione Amoris (p. 341, D) quem vocat cupiditatem, quæ incitate feratur ad voluptatem pulchritudinis, et inde, quam mala res, quam noxia sit, ostendit (ad p. 342, F) et claudit hexametro :*

Ὡς λύκοι ἄρνα φιλοῦσ', ὡς παῖδα φιλοῦσιν [ἐρασταί.

Ut cordi agna lupo est, puerum sic ardet amator.

*9. Bene ista, et Musis faventibus. Sed subito,* At Amor tamen Deus est, *inquit, et palinodiam parat, quæ incipit (p. 343,*

plaisance pour celui qui ne l'aime pas que pour celui qui l'aime ardemment ? Il lit ensuite ce discours à Socrate. Celui-ci, avec beaucoup de finesse et d'ironie, trouve à blâmer dans la composition oratoire de Lysias et prétend qu'il a entendu dire là-dessus autrefois de bien plus belles choses; Phèdre le conjure de les lui rapporter. Socrate débute alors par cette invocation aux Muses que Lucien a calomniée, comme nous le disions plus haut, car il n'y a rien dans tout le discours qui ne soit parfaitement digne des oreilles chastes. Il commence par la définition de l'amour, qu'il appelle un désir violemment entraîné vers le plaisir que promet la beauté; il énumère ensuite les écarts auxquels il peut pousser et conclut par cet hexamètre :

*Comme le loup aime l'agneau, ainsi l'amoureux*
*[chérit le jeune garçon.*

9. Voilà qui est bien, grâce aux Muses. Mais aussitôt : *L'Amour est cependant un Dieu,* s'écrie-t-il; et il entreprend une

*F) ab eo, uti dicat, non ideo amorem damnandum fuisse, quod sit furor ; esse enim furorem etiam bonum aliquem : ipsam* μαντικὴν *s. divinatoriam facultatem esse a verbo* μαίνεσθαι *dictam, velut quandam* μανικὴν *s.* furiosam. *Talis furoris plura genera enarrat, in his etiam ponit amorem, cumque (p. 344, C) magnæ felicitatis causa tum amantis cum amati datum his esse divinitus, conatur ostendere. Ad eam demonstrationem sumit primo hanc propositionem,* Omnem animam esse immortalem, *quam inde probat (quam bene vel male, nunc non disputamus) quod principium motus sui in se habeat.*

10. *Deinde similem ait animam nostram, etiam antequam ea in corpus veniat, bigæ alatæ cum suo auriga. Alterum hujus bigæ equum bonum ponit et tractabilem (ibid. E), malum alterum ac refractarium. Sic cœlestia spatia ingrediuntur istæ cum suo auriga bigæ, et*

palinodie en déclarant tout d'abord que l'amour n'est pas condamnable en soi, qu'il est un délire, et que dans tout délire il y a quelque chose de bon ; que μαντική, la divination, dérive du mot μαίνεσθαι, comme qui dirait μανική, c'est-à-dire folle. Il compte diverses espèces de délires parmi lesquelles il place l'amour, et il s'efforce de montrer que c'est un présent divin fait à l'homme pour le plus grand bonheur de celui qui aime et de celui qui est aimé. Sa démonstration s'appuie sur cette proposition première : *Toute âme est immortelle,* dont il tire la preuve (bien ou mal, ce n'est pas notre affaire) de ce qu'elle a en soi le principe de son mouvement.

10. Il compare ensuite notre âme, avant qu'elle ne vienne habiter un corps, à un attelage ailé, composé de deux chevaux et d'un cocher. L'un des chevaux est excellent et docile ; l'autre, d'un mauvais naturel et rétif. L'attelage parcourt ainsi les espaces célestes, avec

*Deorum aliquem secutæ (Socratis anima Jovem, p. 346, D) ea spatia permeant. In hoc volatu et illa equorum dissimilium dissensione, aliæ quidem animæ retinent alas, et ad sublimia feruntur, contemplanturque ea etiam, quæ extra supremum cœli orbem sunt (p. 345, B). Aliæ, quæ partim in altum elatæ viderunt plura, partim ab equo illo refractario impeditæ ac retractæ, pauciora; ruptisque per illam equorum in diversa tendentium luctam pennis atque amissis, cadunt, et in corpora humana veniunt.*

11. *Harum, pro gradu cognitionis illius et inspectionis rerum cœlestium diverso, novem classes constituit (ibid. F). Quæ plurimum veritatis et rerum cœlestium vidit anima, ea inseritur semini, e quo nascatur aliquis* sapientiæ, pulchri, doctrinæ, et amoris studiosus, εἰς γονὴν

son cocher, et s'élance à la suite de l'un des douze dieux (l'âme de Socrate suivait Jupiter). Dans cette course à travers les espaces et malgré la lutte des deux chevaux, si dissemblables, quelques âmes parviennent à garder leurs ailes, voyagent dans les régions éthérées et contemplent même ce qui est au delà de la voûte du ciel. Les autres, parfois emportées jusqu'aux plus hautes régions, parfois retenues et embarrassées par le cheval rétif, n'arrivent qu'à connaître une partie des mystères ; dans cette lutte des chevaux qui tirent en sens inverse, elles brisent et perdent leurs ailes ; ces âmes tombent alors sur terre et sont emprisonnées dans les corps des hommes.

11. Suivant le degré de connaissance qu'elles ont atteint dans la contemplation des essences, Socrate divise en neuf classes ces âmes déchues. Celle qui a perçu le plus de vérité et de choses sublimes, vient animer le germe d'où naîtra *un homme tout entier consacré au*

ἀνδρὸς γενησομένου, φιλοσόφου, ἢ φιλοκάλου, ἢ μουσικοῦ τινος, καὶ ἐρωτικοῦ. Secundi fastigii anima animabit regem, legibus, bello, imperio, potentem : tertiæ classis anima civitatis familiæque regendæ et rei faciendæ peritum : quartæ, laboris amantem eundemque in exercendis sanandisve versantem corporibus : quinti ordinis animæ vitam habebunt in vaticinando, aut in castimoniis initiisque mysteriorum occupatam : sexti, poetas : septimi, geometras aut fabros : octavi sophistas aut cum factione populares : noni denique animabunt tyrannidis cupidos. *Multa hic nec injucunda de hoc ordine, de his vitæ generibus, disputandi occasio : sed maneamus in argumento nostro.*

*12. Hæ omnes animæ, cum morte discesserunt a corporibus, in locum vel pœ-*

*culte de la sagesse, de la beauté, de la science et de l'amour ; l'âme du second degré vivra dans le corps d'un roi juste, belliqueux et capable de commander ; celle du troisième formera un homme habile à administrer sa famille, sa cité ou la chose publique ; celle du quatrième un athlète laborieux ou un médecin, tous deux occupés soit à exercer le corps humain, soit à le guérir ; les âmes de la cinquième classe passeront leur vie, soit à prédire l'avenir, soit à initier aux abstinences et aux mystères ; celles de la sixième formeront des poëtes ; celles de la septième, des laboureurs ou des ouvriers ; celles de la huitième, des sophistes ou des chefs de factions populaires ; celles de la neuvième, enfin, des tyrans.* Ce serait peut-être l'occasion de disputer, et non sans agrément, des rangs assignés à ces âmes et de leur genre de vie : mais restons dans notre sujet.

12. Toutes ces âmes, quand le trépas les a séparées du corps, parviennent au séjour

*narum vel præmiorum perveniunt, et mille exactis annis, accipiunt potestatem eligendi sibi nova corpora, vitas novas, sive hominum sive bestiarum. Quæ anima ter sibi, exactis millenis illis annis, primam istam* sedulo philosophantis, sive pueros cum philosophia amantis, *vitam delegerit (p. 345, G)* τοῦ φιλοσοφήσαντος ἀδόλως, ἢ παιδεραστήσαντος μετὰ φιλοσοφίας, *ea, absoluta ista ter mille annorum periodo, pennas denuo accipit, quibus ut ante tolli, deum aliquem sequi, contemplari cœlestia, queat : cum reliquarum octo classium animæ, non nisi decies mille annorum periodo absoluta, in primam illam conditionem restituantur. Hoc ipsum quod primam et felicissimam classem Pæderastarum philosophantium constituit, quod tantum præmium illis, compendium septies mille annorum, tribuit Mythi hujus s. Allegoriæ auctor, sive Socrates fuit, sive Plato; hoc ipsum igitur jam satis monere nos poterat, non posse hic sermonem esse de re ita turpi, quam fuisse illud, cujus*

des peines et des récompenses, et au bout de mille années, reçoivent la permission de choisir de nouveaux corps, soit d'hommes soit de bêtes, et de vivre de nouvelles vies. L'âme qui, durant trois révolutions de mille années, trois fois de suite a choisi l'existence d'un homme *qui cultive sincèrement la philosophie, ou qui aime les jeunes gens d'un amour philosophique*, à l'expiration de cette triple période, recouvre les ailes qu'elle possédait autrefois et peut, comme auparavant, suivre l'un des dieux et contempler les essences célestes. Les huit autres classes ne retournent à cette condition première qu'après une révolution de dix mille années. Ainsi la première classe et la plus heureuse est celle des philosophes amis des jeunes gens, et l'inventeur de ce mythe ou allégorie, que ce soit Socrate ou Platon, la favorise d'une exemption de sept mille années : cela seul nous avertit assez qu'il ne peut être question ici de ce vice infâme dont on accuse Socrate et que d'ailleurs les

*postulatur Socrates, ipsis etiam legibus Atticis, paullo post ostendemus : sed magis hoc apparebit, si quis ea, quæ sequuntur, apud Platonem paullo attentius considerare mecum voluerit.*

*13. Intelligentia hominum, ex pluribus rebus sensu perceptis collecta, nihil est aliud, quam recordatio illorum, quæ anima in illo volatu suo cœlesti viderat, quæ sola verum illud ens sunt* (τὸ ὄντως ὄν, *p. 346, A). Hæc intelligentia maxima est in illa prima philosophantium pæderastarum classe : hæc ipsa est, ob quam alas soli recipiunt, quibus volatum illum cœlestem, deorumque comitatum tentant : præ qua terrena hæc, et sensus externos ferientia, ita negligunt, ut male sani aliis et furiosi videantur,* παρακινοῦντες, *quos* commotos *s.* commotæ mentis *vocat Horatius (Serm. 2, 3, 209 et 278), cum re vera divino quodam spiritu agitentur,* ἐνθουσιάζοντες, *qui illos semper ad cœlestem illam pulchritudinem revocet, quam in priore volatu viderant.*

lois Athéniennes réprimaient, comme je le démontrerai tout à l'heure ; cela deviendra plus évident encore pour qui voudra bien examiner attentivement avec moi ce qui suit dans Platon.

13. L'intelligence humaine est formée de la réunion des idées perçues à l'aide des sensations, et les idées ne sont rien autre chose que les réminiscences de ce que l'âme a vu antérieurement dans son vol céleste, c'est-à-dire des essences véritables. Or l'intelligence la plus complète appartient à la première classe, à celle des philosophes amis zélés des jeunes gens, et c'est pourquoi seuls ils recouvrent les ailes à l'aide desquelles ils pourront essayer de nouveau de parcourir le ciel et suivre le cortége des dieux. Détachés des soins terrestres et de tout ce qui frappe les organes, ils passent pour des insensés et des hommes en délire, παρακινοῦντες, de ceux qu'Horace appelle des frénétiques, des esprits troublés, tandis que vraiment ce sont des en-

*14. Hæc pulchritudo, quæ inest in sensu,* φρονήσει *(p. 346, E), in mentis qua vult et intelligit præstantia, si ita in oculos, ut alia quæ videri his possunt, incideret, ad mirabiles sui amores excitatura esset. Jam pulchritudo sola corporum, hanc* μοῖραν *habet, hoc velut fatum, et conditionem, uti subeat oculos, ut amorem moveat. Hinc ponamus ipsa verba, ut existimare melius ac certius de tota re possint etiam, quibus ad manus non est Plato ipse, vel magnum volumen de pluteo promere non lubet.* Ὁ μὲν οὖν μὴ νεοτελής, ἢ διεφθαρμένος, οὐκ ὀξέως ἐνθένδε ἐκεῖσε φέρεται πρὸς αὐτὸ τὸ κάλλος, θεώμενος αὐτοῦ τὴν τῇδε ἐπωνυμίαν. ὥστε οὐ σέβεται προσορῶν, ἀλλ' ἡδονῇ παραδοὺς, τετράποδος' νόμῳ βαίνειν ἐπιχειρεῖ καὶ παιδοσπορεῖν. καὶ ὕβρει προσομιλῶν, οὐ δέδοικεν οὐδ' ἀισχύνεται ΠΑΡΑΦΥΣΙΝ (1)

(1) *Notabile est, Platoni etiam de Legib. 1,*

thousiastes, agités comme d'un transport divin, qui les attire sans cesse vers cette beauté céleste précédemment entrevue par eux dans leur vol.

14. Cette beauté, dont l'essence réside dans un sens particulier, la sagesse, source de la volonté et de l'intelligence, s'il était donné à l'œil de l'apercevoir, comme toutes les autres choses visibles, elle nous exciterait à d'admirables amours. Mais c'est seulement la beauté corporelle, telle est sa nécessité fatale et sa nature, qui frappe les yeux et nous porte à l'amour. Ici nous placerons le texte même afin que ceux qui n'ont point Platon sous la main ou qui ne se soucient pas de tirer du rayon un gros volume, puissent se faire une opinion en toute

*p. 569, E. hanc turpitudinem* ἀῤῥένων πρὸς ἄῤῥενας, ἢ θηλεῖων πρὸς θηλείας, τὸ ΠΑΡΑ ΦΥΣΙΝ τόλμημα *appellari. Non igitur Platonem, vel Socratem adeo, feriunt divina illa fulmina Pauli Rom. 1, 26. sq., ut neque ea, quæ in idolatriam vibrantur.*

ἡδονὴν δίωκων. Ὁ δὲ ἀρτιτελής, ὁ τῶν τότε πολυθεάμων, ὅταν θεοειδὲς πρόσωπον' ἴδῃ, κάλλος εὖ μεμνημένον ἤ τινα ἀσώματο ἰδέαν — ὡς θεὸν σέβεται. *Hæc ita verto,* Hic ergo, qui non est nuper *illis mysteriis cœlestibus in illo volatu animarum* initiatus, *aut, initiatus cum esset,* corruptus est, non celeriter, *ut oportebat,* hinc, *ab hac corporea, non vera, pulchritudine,* illuc fertur ad ipsam *veram, cœlestem* pulchritudinem, cujus hic videt nomen, *umbram, similitudinem :* itaque neque inter adspiciendum *eam, divinum quiddam* colit : sed libidini se tradens, quadrupedis ritu inscendere *formosum* conatur, et genitale semen profundere, et cum contumelia *(vid. ad* §. *18)* congressus *formoso corpori,* non veretur, nec erubescit PRÆTER NATURAM libidinem persequi. At ille nuper initiatus, qui multa *eorum quæ* tum *videbat,* contemplatus est, ubi vultum divino similem conspexit, qui pulchritudinem *illam veram* bene imitetur, aut incorpoream quandam illius speciem, *verbo,*

certitude. « L'homme qui n'a pas un « souvenir récent de son initiation aux « mystères, ou qui, récemment initié, « s'est laissé dépraver, ne s'élève pas fa- « cilement, comme il faudrait, de cette « beauté corporelle, qui n'est pas la « vraie, à cette beauté céleste, absolue, « dont il ne rencontre ici-bas que le nom, « l'ombre, la ressemblance ; en l'aper- « cevant il n'y respecte rien de divin. « Entraîné par la volupté, il se précipite, « comme une brute, sur l'objet de ses « désirs, ne cherche qu'à *genitale semen* « *profundere* et, outrageant ce beau « corps qu'il étreint, il n'a pas honte, il « ne rougit pas de poursuivre un plaisir « contre nature (1). Au contraire, l'hom- « me, encore plein des saints mystères « qu'il a longtemps contemplés autrefois,

(1) Il est remarquable que Platon, même dans ses *Lois*, appelle crime contre nature le commerce honteux *marium cum maribus, et feminarum cum feminis.* Les foudres de Saint Paul (*Ép. aux Rom.* I. 26) n'atteignent donc ni Platon ni Socrate, pas plus que celles qu'il lance contre l'idolâtrie.

*virtutem speciosam* : — Dei instar colit.

*15. Deinde enarrat phænomena quædam hujus sancti et philosophici amoris, similia, ex parte Venerei, et quomodo illæ alæ, quas amiserat anima, hinc de novo crescant, sub Allegoria perpetua describit, qua nihil aliud tandem indicat, quam enthusiasmum quendam, et injectam divinitus philosopho cupiditatem versandi cum pulchris, h. e. ingenio vel forma potentibus, adolescentulis : quos nempe captabat Socrates, qui sciret, cum facilius sit formare ad sapientiam et virtutem hanc ætatem, tum hos esse, a quibus futura civitatis fortuna pendeat. Hinc est quod se venari pulchros non dissimulabat (vid. Protagoræ principium, frustra reprehensum Cyrillo contra Julia. 1, 6, p. 187, A), quod Xenophontem baculo etiam transverso objecto*

« en présence d'un visage presque divin « ou d'un corps dont les formes lui rap- « pellent l'essence de la beauté, c'est-à- « dire l'essence de la vertu, adore comme « en présence de la divinité. »

15. Platon retrace ensuite quelques-uns des phénomènes de ce saint et philosophique amour, parfois peu différent de l'autre; il montre aussi comment repoussent les ailes autrefois perdues par l'âme. C'est une allégorie perpétuelle dont la conclusion est que le philosophe conçoit, par une sorte de grâce divine, le plus fervent désir de vivre au milieu des beaux adolescents distingués par la perfection de leurs formes ou par leurs dispositions naturelles. C'est ceux-là, en effet, que Socrate ambitionnait de gagner, sachant qu'il est facile, à cet âge, de les tourner au bien et à la vertu, et que c'est d'eux que dépendent les futurs destins de la République. Il appelait cela prendre les beaux garçons dans ses filets (voyez là-dessus le commencement du

*velut exceptum, sibi adjunxit (Diog. Laërt. 2, 48). Ipsum illud hinc est, quod gymnasia, conviviaque et deambulationes, quoscunque denique juvenum cœtus, sequebatur, quod ludos et jocos non refugiebat, quod se plane communem illis faciebat, nec irrideri aut peti maledictis refugiens. Ipsa illa ironia perpetua, quod doceri se velle simularet, certe discendi causa disputare, ut accessum ad Sophistas illi dabat, ita adolescentulorum superbulæ de se opinioni et præcipitantiæ blandiri videbatur. Sed pergamus Platonis Mython enarrare.*

*16. Philosophi illi amatores pulchrorum non indiscretim omnes amant, sed (p. 347, C) quem quisque in illo cœlesti volatu Deum secutus est, ejus Dei similem sibi quærit amasium; qui Jovem, ut Socrates, Jovialem* (Διινόν τινα), *Martialem vero qui Martem, et sic Junonios,*

*Protagoras*, blâmé à tort par Saint Cyrille), et il se fit de la sorte un disciple de Xénophon qu'il arrêta en lui barrant le passage avec son bâton. Voilà pourquoi aussi il fréquentait les gymnases, les banquets, les promenades, tous les lieux de réunion des jeunes gens, ne fuyait ni les jeux ni les badinages, s'entretenait avec tous et s'inquiétait peu de prêter à rire aux médisants. Cette ironie perpétuelle grâce à laquelle il feignait toujours de vouloir apprendre, pour mieux enseigner, lui donnait accès auprès des Sophistes et flattait aussi la suffisance et la présomption de la jeunesse. Mais achevons d'exposer le Mythe de Platon.

16. Ces philosophes amoureux des beaux garçons ne s'attachent pas indistinctement à tous ; selon le dieu qu'ils accompagnaient dans les espaces éthérés, chacun d'eux choisit parmi les anciens suivants du même dieu celui qu'il doit aimer. L'âme qui était, comme celle de

*Bacchicos, Apollineos : et talem ubi inventum amare cœperint, faciunt omnia, uti Deo illi, quem ipsi secuti sunt, et cujus jam similitudinem quandam in ipso deprehenderunt, sibique adeo, reddant quam similimum. Ita Socrates, Jovis in illo volatu satelles, quærit Joviales, amatores natura sapientiæ, et natos ad imperandum. Hactenus ergo bene res habet, sancti tales Pæderastæ, felices qui sic amantur.*

*17. Sed nec dissimulanda sunt quæ sequuntur apud Platonem. Redit Socrates (p. 347, F) ad superiorem illum de Anima Mythum (§. 10), quam triplicis naturæ ponit scilicet. Sunt velut equi duo, est auriga. Equorum alter bonus, sanus, verecundus, gloriæ amator, qui sine plagis, sola ratione auriga regitur : pravus alter, qui multum ac temere una aufera-*

Socrate, dans le cortége de Jupiter, recherche un suivant de Jupiter, et ainsi des autres qui avaient choisi Mars, ou Junon, ou Bacchus ou Apollon. Dès qu'ils l'ont trouvé, ils s'efforcent de rendre celui qu'ils aiment semblable à ce dieu dont ils retrouvent en eux-mêmes le caractère. Ainsi Socrate, satellite de Jupiter, recherchait pour les chérir ceux qui avaient aussi suivi ce dieu, c'est-à-dire ceux qui, par nature, étaient portés à la sagesse et à la domination. Jusqu'ici tout va bien ; de tels Pédérastes sont de vrais saints, et bien heureux ceux qui sont aimés de la sorte !

17. Mais il ne faut pas dissimuler ce qui vient après dans Platon. Socrate retourne au précédent Mythe de l'âme qu'il a comparée aux triples forces réunies de deux chevaux et d'un cocher. L'un des chevaux est bon, sain, plein de retenue et d'émulation ; le cocher le dirige, sans avoir besoin du fouet et par la seule persuasion ; l'autre est méchant

*tur, (impetu alieno potius feratur, quam suo judicio)* dura ac brevi cervice, simus, nigri coloris, glaucis oculis, suffusus sanguine, petulantia contumeliaque gaudens, hirsutus circa aures, surdus, flagello ac stimulis vix tandem concedens. *Operæ pretium videtur mali equi notas etiam Græce ponere :* σκολιός, πολὺς ἐικῆ συμπεφορημένος, κρατεραύχην, βραχυτράχηλος, σιμοπρόσωπος, μελάγχρως, γλαυκόμματος, ὕφαιμος, ὕβρεως καὶ ἀλαζονείας ἑταῖρος, περὶ ὦτα λάσιος, κωφὸς, μαστιγι μετὰ κέντρων μόγις ὑπείκων.

*18. Apposui Græca, ut facilius judicari possit, probabilisne sit conjectura, in quam incidi, dum in hac equi mali descriptione versor. Nempe, aut vehementer fallor, aut memorat hic Socrates non tam equi mali proprie dicti signa, quam sui corporis formam, quatenus vitiosum inde ingenium colligebat physiognomon ille Zopyrus. Hic enim, ut est apud Ciceronem (de Fato c. 5),* Stupidum esse Socratem dixit et bardum, — addidit

et s'emporte facilement, sans raison aucune (c'est-à-dire qu'il semble dirigé plutôt par une force extérieure que par son propre jugement); il a l'encolure courte et dure, les naseaux aplatis à la manière du singe, le poil noir, les yeux glauques le sang le tourmente et il est toujours en rut et en querelles ; il a, de plus, les oreilles velues, il est insensible à tout et n'obéit qu'à peine au fouet et à l'aiguillon. Il est nécessaire de transcrire, dans le texte Grec, ces marques particulières du mauvais cheval.

18. J'ai cité le texte afin qu'on puisse décider si la conjecture que me suggère cette description du cheval rétif a quelque vraisemblance. Ou je me trompe fort, ou Socrate ici retrace moins les caractères d'un cheval défectueux que son propre portrait, dans lequel le physionomiste Zopyre trouvait les indices d'un naturel vicieux. Zopyre, au dire de Cicéron (*Du Destin*, chap. v) prétendait en effet que *Socrate était lourd et stu-*

etiam mulierosum. *Illud de stupore convenire cum nomine* κρατεραύχην *et* βραχυτράχηλος, *mox declarabitur : quod* mulierosum *dicebat, illud cum* ὕβρεως ἑταίρῳ *congruit : novimus enim quos* ὑβριστὰς *tum dixerit Græcia (1). Porro illud* σιμοπρόσωπον *plane pertinet ad notationem Socratis, in quo cum deridetur a Critobulo (2), tum ipse suaviter sibi illudit, et in eo patulisque non modo deorsum sed in horizontem naribus, non minus quam in oculis ultra frontem eminentibus, et labio-*

(1) *Unum ponamus exemplum e libello, qui præ manu est, Aristotelis Physignom. c. ult. p. 1181, E.* Οἱ μέγα φωνοῦντες βαρύτονον, ὑβρισταί. Ἀναφέρεται ἐπὶ τοὺς ὄνους. *Physiognomones e similitudine vocis asininæ argumentum ducunt ad libidinem asininam. Conf. § 14, it. 32.*

(2) *Xenoph. Sympos. c. 4, § 19, Socrates ad Critobulum, formæ suæ jactatorem,* τί τοῦτο; ὡς γὰρ καὶ ἐμοῦ καλλίων ὢν ταῦτα κομπάζεις, Quid istuc? quasi me quoque pulchrior esses, ita gloriaris. *Ad quæ Critobulus,* Νὴ Δία, ἦ πάντων Σειληνῶν τῶν ἐν σατυρικοῖς αἴσχιστος ἂν εἴην. Nisi te formosior essem, *ait,* essem Silenorum, qui in Satyricis fabulis in scenam veniunt, turpissimus.

*pide;* il aurait ajouté : *adonné aux plaisirs vénériens.* Pour ce qui est de la lourdeur, cela concorde avec l'encolure courte et dure ; *adonné aux plaisirs vénériens*, répond à ὕβρεως ἑταῖρος. Nous savons, en effet, quels étaient ceux que les Grecs appelaient ὑβρισταί (1). Quant à la face simiesque, cette désignation s'applique parfaitement au portrait de Socrate ; il y a fait lui-même agréablement allusion en répondant aux moqueries de Critobule (2). Il avoue que toute sa beauté consiste en un nez épaté et menaçant le ciel, en des yeux saillants et

(1) Contentons-nous d'un seul exemple tiré du livre que nous avons sous la main, le *De Physiognomia*, d'Aristote : *Ceux qui ont la voix forte et grave sont* ὑβριστάι, *par similitude avec l'âne.* De ce que la voix était bruyante comme celle de l'âne, les physionomistes concluaient qu'on devait avoir le tempérament lascif de cet animal.

(2) Xénophon (*Banquet*, ch. IV, 19). Socrate dit à Critobule, qui vante sa propre beauté : « *Quoi donc? Tu crois être plus beau que moi?* » Critobule lui répond : « *Si je n'étais plus beau que toi, je serais le plus affreux de ces Silènes que l'on voit paraître dans les drames satyriques.* »

*rum tumore molli, pulchritudinem suam prædicat (Xenoph. Sympos. c. 5) sicut in Platonis Convivio (vid. §. 35) Sileni s. Satyri formam Alcibiades illi tribuit: et in Theæteti Platonici principio Theodorus negat pulchrum esse Theætetum, cum sit Socrati similis,* τήν τε σιμότητα καὶ τὸ ἔξω τῶν ὀμμάτων, naso simo et eminentibus oculis, *licet minus quam Socrates utraque re sit notabilis. Nempe hæc signa cum haberentur, et naturales quædam notæ, hominis libidinosi, iracundi et stupidi, non negabat illud Socrates, verum eo majoris faciendam esse Philosophiam ostendebat, quæ tantum contra vitiosam naturam valeret.*

19. *Quoniam hic sumus, non injucundum forte fuerit lectoribus nostris in rem quasi præsentem ire, et ex artis, qualis tum erat, præceptis, Zopyri judicium defendere. Vix autem opus est admoneri lectores, non hoc agi, Num veri aliquid sit in ea arte? Num ipso*

des lèvres gonflées comme un abcès ; de même dans le *Banquet* de Platon, Alcibiade compare son masque à celui de Silène ou d'un satyre, et au commencement du *Théatète*, l'un des interlocuteurs, Théodore, refuse toute grâce à Théatète en disant qu'il ressemble à Socrate, qu'il est camard et que les yeux lui sortent de la tête ; que pour être chez lui moins apparents que chez le maître, ces défauts n'en sont pas moins sensibles. Socrate ne niait pas d'ailleurs que ces particularités physiques n'indiquassent un homme lascif, violent et d'un esprit paresseux ; il en concluait seulement en faveur de la Philosophie qui parvient à dompter un si vicieux naturel.

19. Pendant que nous y sommes, il ne déplaira peut-être pas au lecteur d'aller plus au fond sur ce chapitre et de défendre les idées de Zopyre, idées basées sur des règles alors acceptées. Il ne s'agit pas de savoir si cette science est sûre ; est-ce que l'exemple même de Socrate

*etiam Socratis exemplo ea refellatur, et vanitatis convincatur? sed hoc modo, quod dixi, Utrum Zopyrus ex arte, et ut oportebat, judicium de illo tulerit? Exstat in operibus Aristotelis libellus,* Φυσιογνωμικὰ *inscriptus, quo superiorum hujus artis consultorum collegisse præcepta videtur. Hinc ea, quæ ad formam Socratis, quæ ad equi hujus mythici naturam pertinent, huc transferamus.*

20. *Igitur (c. 3, p. 1173, B) inter* Ἀναισθήτου *hoc est stupidi, et sensu communi pene carentis signa sunt* τὰ περὶ τὸν αὐχένα σαρκώδη καὶ συμπεπλεγμένα καὶ συνδεδεμένα, Ea quæ adjacent collo carnosa, complexa et colligata, *itemque* cervix crassa, τράχηλος παχύς. *Et (c. 6. p. 1178, C)* Οἷς τὰ περὶ τὰς κλεῖδας συμπεριπεφραγμένα ἐστὶν, ἀναίσθητοι. *Nonne totidem fere verbis Ciceronianus Zopyrus?* Stupidum esse Socratem, et bardum quod jugula concava non haberet, obstructas eas partes et obturatas. *Alia adhuc mala significat ista conformatio.* Οἷς τράχηλος παχὺς καὶ

ne témoigne pas du contraire? Mais Zopyre en a-t-il tiré, en ce qui concerne notre Philosophe, un pronostic judicieux? Il y a dans les œuvres d'Aristote un opuscule intitulé *Physionomiques* où ce philosophe paraît avoir recueilli les règles admises avant lui par les habiles. Nous transcrirons celles qui se rapportent au portrait de Socrate et au caractère de son cheval mythique.

20. D'après Aristote (chap. III), les indices d'un esprit lourd et presque privé du sens commun sont *le gonflement des chairs qui avoisinent le cou, leur engorgement et leur réplétion;* ce qu'il confirme en disant au chapitre VI : « *C'est un signe de bêtise que d'avoir l'encolure épaisse.* » Zopyre, dans Cicéron, n'exprime-t-il pas la même idée? *Socrate,* dit-il, *était lourd et stupide, parce qu'il n'avait pas le cou bien dégagé, que ces parties étaient chez lui comme engorgées et obstruées.* Cette conformation indique encore bien d'autres défauts : *la*

πλέως, θυμοειδεῖς, Crassa et plena cervix iracundos *signat*, exemplo taurorum: Οἷς δε βραχὺς ἄγαν, ἐπίβουλοι, Brevis nimium quibus est, *ii sunt homines* insidiosi, luporum instar. *Talem modo vidimus illum malum equum*, κρατεραύχενα *et* βραχυτράχηλον. *Talem nisi fallor se indicat Socrates, aut potius talem significat Plato Socratem, a natura fuisse.*

21. *Videamus reliqua. Equus malus Socratis est* περὶ τὰ ὦτα λάσιος, hirsutus circa aures. *Libidinosi*, λάγνου, *apud Aristotelem* (*c. 3 extr. p. 1174, C*) ὧν κρόταφοι δασεῖς, densa *pilis i. e. hirsuta* tempora. *Deinde (c. 6. p. 1174, C)* οἱ τὰ χείλη παχέα ἔχοντες μωροὶ — ἀναφέρεται ἐπὶ τοὺς ὄνους. *Physiognomones* crassa labia stultitiæ *characterem faciunt*, ob similitudinem asinorum. *Quid de se Socrates (Xenoph. 1. c.) in ludicra cum pulchro Critobulo contentione?* Διὰ τὸ παχέα ἔχειν τὰ χείλη, οὐκ ὅιει καὶ μαλακώτερόν σου ἔχειν τὸ φίλημα; Propter labia crassa suum putat osculum mollius. Et, Ἔοικα ἐγὼ κατὰ τὸν

*nuque épaisse et charnue* dénote *un homme violent, par similitude avec le taureau; ceux qui l'ont trop courte sont rusés, par similitude avec le loup.* Or, cette indication, l'encolure épaisse et courte, figure parmi les marques du mauvais cheval. Si je ne me trompe Socrate avoue qu'il était bâti de la sorte, ou plutôt c'est ainsi que le dépeint Platon.

21. Voyons le reste. Le mauvais cheval Socratique a les oreilles velues : Aristote désigne comme libertins ceux qui ont du poil jusques sur les tempes. De plus, les physionomistes notent les grosses lèvres comme un indice de bêtise, par similitude avec l'âne. Or que lisons-nons dans la plaisante discussion (Xénophon, I) de Socrate avec Critobule ? — « *A cause de ses lèvres charnues il pense que son baiser est plus sensuel* », et plus loin : « *Je te parais avoir*, ô Critobule, *une bouche plus difforme que celle de l'âne*, avec ces bourrelets qui me tiennent lieu de lèvres. »

σὸν λόγον καὶ τῶν ὄνων ἄισχιον τὸ στόμα ἔχειν, turpius os quam habent asini *ob illum mollem labiorum tumorem* habere tibi, *o Critobule,* videor.

22. *Simus fuit, ut vidimus, Socrates :* σιμοπρόσωπος *est malus equus. Quid Physiognomones, atque adeo Zopyrus? Si fides Aristoteli (c. 6. p. 1179, B.)* Οἱ σιμὴν ἔχοντες ῥῖνα, λάγνοι· ἀναφέρεται ἐπὶ τοὺς ἐλάφους, Simi sunt libidinosi, exemplo cervorum. Patulas quoque versus nares suas, quæ possint odores undecunque oblatos excipere, *laudat* ἔιρων *Socrates Xenophonteus, præ Critobuli naribus* humo obversis. Οἱ μὲν γὰρ σοὶ μυκτῆρες εἰς γῆν ὁρῶσι, οἱ δ' ἐμοὶ ἀναπεπτανται, ὥστε τάς πάντοθεν ὀσμὰς προσδέχεσθαι. *At Physiognomones (1. c.),* Οἷς οἱ μυκτῆρες ἀναπεπταμένοι, θυμώδεις, Iracundi sunt, quorum patulæ nares, *quod in ira diffundi solent. Iracundum valde a natura fuisse Socratem, non soli credamus Cyrillo, quamvis Porphyrium auctorem laudat, qui ab Aristoxeno se illud dicat acce-*

22. Socrate, nous le savons, était camard ; son mauvais cheval a les naseaux écrasés du singe. Quel indice en tirent les physionomistes et Zopyre ? Aristote dit : « *Les camards sont lascifs, par similitude avec le cerf* ». Socrate déclare *qu'il a les narines largement ouvertes, comme pour subodorer de toutes parts les parfums. J'aime mieux cela,* dit-il, *que d'avoir, comme Critobule, un nez penché vers le sol.* Mais d'après les physionomistes, c'est l'indice d'un tempérament porté à la colère. Que Socrate ait été d'un naturel violent, nous ne nous en rapporterons pas là-dessus seulement à Saint Cyrille, quoique son témoignage soit corroboré de ceux de Porphyre et d'Aristoxène et qu'il dise en propres termes : « *Socrate était devenu si irritable qu'il ne pouvait modérer ni ses paroles ni ses*

*pisse,* Ὅτε φλεχθέιη ὑπὸ τοῦ πάθους τούτου (*de ira sermo est)* δεινήν εἶναι τὴν ἀσχημοσύνην· οὐδενὸς γὰρ οὔτε ὀνόματος ἀποσχέσθαι οὔτε πράγματος, Eo importunitatis progressum, ut nullo neque verbo neque opere abstineret: *sed ipsi de se credamus Socrati, qui tam gravi ac molesto sibi, quam fuit Xanthippe, patientiæ et mansuetudinis gymnasio opus fuisse, fassus sit apud Xenophontem* (*Sympos.* 2, 10) Βουλόμενος, ἀνθρώποις χρῆσθαι παὶ ὁμιλεῖν, ταύτην κέκτημαι, εὖ εἰδὼς, ὅτι, εἰ ταύτην ὑποίσω, ΡΑΔΙΩΣ ΤΟΙΣ ΓΕ ΑΛΛΟΙΣ ΆΠΑΣΙΝ, ἀνθρώποις συνέσομαι, Quam ferre si posset, facilis esset cum aliis omnibus conversatio.

23. *Unum superest :* ἐξόφθαλμος *erat Socrates. Itaque ita jocabundus disputat cum pulchro Critobulo, ut cum primo convenisset, Pulchras esse res, quatenus respondeant consilio, propter quod habentur; roget eum,* Cujus rei gratia habeamus oculos? *eoque, ut necesse erat, respondente,* Ad videndum, *inferat,* Suos ergo pulchriores esse, qui διὰ τὸ

*actions* ». Croyons-en Socrate lui-même; dans le *Banquet* de Xénophon, il avoue que le caractère acariâtre de Xanthippe fut pour lui la meilleure école de patience et de douceur; *que par la suite il lui fut plus facile de supporter la contradiction.*

23. Il ne reste plus qu'une chose : Socrate avait les yeux saillants. Il dispute là-dessus agréablement avec le beau Critobule, et le fait convenir d'abord que toute chose est belle pourvu qu'elle réponde au but en vue duquel elle existe. Il lui demande alors : *Pourquoi faire avons-nous des yeux ? — Pour voir,* répond naturellement Critobule. — *Eh bien alors,* dit Socrate, *mes yeux sont les plus beaux de tous, car ils me sortent de la*

ἐπιπόλαιοι εἶναι, quod emineant, non ea modo, quæ exadversum sint videant, sed etiam quæ a latere. *Et cum diceretur,* secundum hæc pulcherrime oculatum (ἐυοφθαλμότατον : ) animal esse cancrum, *id ipsum affirmat. Jam Physiognomon Aristoteles (c. 6. p. 1179, D)* Ὅσοι ἐξόφθαλμοι, *inquit,* ἀβέλτεροι, Fatui *sunt,* quibus oculi eminent : *rationem petit ab judicio quodam decoris et convenientiæ naturali, et ab similitudine asinorum. Male de horum gente meritus est Stagirita : quæ videtur ex hoc præsertim libello contraxisse infamiam illam, qua ab eo inde tempore, et Platonis quibusdam dictis, onerata est : honestum superiori ætate animal, cujus* majestatem, *ut Varroniano verbo utamur, (de R. R. 2, 5, 4) adhuc agnoscebat Homerus. De hac re adjicietur potius huic disputationi quoddam corollarium, quam ut longius digrediamur a Socrate.*

*tête, si bien que je puis voir non-seulement devant moi, mais à droite et à gauche.* Son interlocuteur lui répond qu'à ce compte les crabes ont de très-beaux yeux, et Socrate affirme que c'est parfaitement vrai. Or, d'après Aristote, les yeux saillants sont l'indice de la sottise; il tire ce pronostic de certains rapports naturels de convenance, de symétrie, et de la ressemblance que ces yeux offrent avec ceux des ânes. Le philosophe de Stagyre a par là bien mal mérité de cette race inoffensive, et ce doit être à partir de ce petit traité qu'il acquit le mauvais renom confirmé depuis par Platon lui-même. L'âne, cet honnête animal, était mieux apprécié des générations précédentes, et Homère se plaisait, suivant le mot de Varron, à lui reconnaître *de la majesté.* Nous ferons de cela un corollaire à cette dissertation pour ne pas trop nous éloigner présentement de Socrate (1).

(1) Gesner a écrit un appendice intitulé *De antiqua*

*24. Nempe tempus est, ut videamus, quorsum evadat ille de bono et malo equo Mythus. Ad conspectum pulchri (p. 347, F) bonus ille quidem aurigæ obsequitur, contineri se patitur, malo alteri, quantum potest reluctatur. Simile certamen est in pulchro, qui amatur : repugnat malo isti equo bonus illius* jugalis, *hic enim est (p. 348, G)* ὁμόζυξ, et ipse auriga adeo repugnat μετ' αἰδοῦς καὶ λόγου, cum pudore *et recta* ratione. Si ergo ita vincant meliora, et ad vitam ordinatam, quæ eadem philosophia est, ducant *illum currum*, beatam et concordem hic vitam agunt continentes se, et decus suum tuentes, ἐγκρατεῖς ἑαυτῶν καὶ κόσμιοι ὄντες, in servitutem redacto illo equo, cui vitiositas animæ inerat; in libertatem asserto eo, cui virtus. Tandem vero alati ac leves denuo facti, sic de tribus illis certaminibus *(de quibus* §. *12)*

*asinorum honestate,* imprimé à la suite du *Socrates sanctus pæderasta;* il ne nous a pas semblé offrir assez d'intérêt pour être traduit. (*Note du Traducteur.*)

24. Il est temps de voir où il veut en venir avec son Mythe du bon et du mauvais cheval. A l'aspect de la beauté, le coursier docile obéit au cocher et se laisse contenir ; il résiste de toutes ses forces à son mauvais compagnon. L'objet aimé est lui-même en proie à une semblable lutte ; son bon cheval se défend contre les tentatives de son mauvais compagnon d'attelage, *que de plus le cocher s'efforce de contenir par la pudeur et la raison. Si les meilleurs instincts remportent la victoire et conduisent le char dans les chemins de la vie rangée, c'est-à-dire de la philosophie, les deux amants vivent dans le bonheur et l'union, maîtres d'eux-mêmes et réglés dans leurs mœurs : ils ont dompté le mauvais cheval, qui représente le vice, et affranchi l'autre qui représente la vertu. Recouvrant enfin leurs ailes et leur légèreté primitives, ils sortent vainqueurs de ces trois luttes vraiment Olympiques* dont nous avons parlé plus haut. Socrate peut donc dire sans hésitation que ceux qui se préservent,

vere Olympicis, unum vicerunt. *Absque hæsitatione igitur* beatissimos *esse dicit, qui se puros et castos ab amore Venereo servaverint.*

*25. At nunc sequitur apud Platonem, in quo defendere illum, Platonem, inquam, nam Socratis causam hic segregandum putamus (vid. §. 6) paullo difficilius est; tacuisset enim forte sapientius: sed non iniquum (1) excusare. Nempe his, quæ modo prolata sunt, subjungit, quæ non scripta equidem malim : sed pono, ne quid dissimulasse videar, ne parum bona fide egisse. Quam vero caute, quam suspensa velut manu illud ulcus tractet, videre operæ pretium est.* Εαν' δὲ διάιτῃ φορτικωτέρᾳ τε καὶ ΑΦΙΛΟΣΟΦΩ, φιλοτίμῳ δὲ χρήσωνται, τάχ' ἄν που ἐν μέθαις εἴ τινι ἄλλῃ ἀμελεία τὼ ἀκολάστω αὐτοῖν ὑποζυγίω λάβόντε, καὶ ψυχὰς ἀφρούρους συναγαγόντε εἰς ταυτόν, τὴν ὑπὸ τῶν πολλῶν μακαρι-

(1) *Multum certe facilior causa Platonis, quam alicujus Beneventani Episcopi: aut aliorum, quos vrætereo sciens.*

purs et chastes, de l'amour Vénérien, jouissent *de la plus grande béatitude.*

25. Ce qui suit, chez Platon, est un peu plus difficile à expliquer; chez Platon, disons-nous, car ici nous croyons devoir séparer sa cause de celle de Socrate; évidemment il aurait mieux fait de se taire, mais il n'est pas impossible de l'excuser (1). A ces choses sublimes que nous venons de transcrire, il en ajoute d'autres que j'aimerais mieux lui voir passer sous silence; je les exposerai cependant, de peur de paraître rien dissimuler et manquer un peu de bonne foi. Il faut ici donner le texte pour qu'on

(1) Son cas est en effet moins grave que celui de certain évêque de Bénévent et de quelques autres que je ne veux pas nommer. — (L'auteur fait ici allusion à l'archevêque Giovanni della Casa et à son fameux *Capitolo del forno;* mais il ne l'avait probablement pas lu, et il se méprend, comme bien d'autres, sur le sens de ce célèbre petit poëme. — *Note du Traducteur.*)

στὴν ἅιρεσιν εἱλέτην τε καὶ διεπράξαντο κ τ λ. Si vero vitam vivant LICENTIOREM et A PHILOSOPHIA ALIENAM, eandemque ambitiosam, forte aliqua in ebrietate aut qua alia negligentia deprehensas INCAUTAS animas equi illi *utriusque amatoris* indomiti, eodem conducant, *et sic illam quæ* beata vulgo *videtur* electionem faciant, et *(turpe illud facinus)* peragant : eoque peracto per reliquum tempus utantur quidem *(illa voluptate)* sed raro, quippe qui non omnino deliberata mente *(sed deprehensi velut incauti)* hoc agant — etiam hi præmium non parvum amatorii illius furoris *(non Venerei, de quo modo dictum, sed philosophi, de quo* §. *13)* aufe-unt : in tenebras enim illas et illud sub erram iter non veniunt, *etc.*

voie avec quelle prudence et sans appuyer la main, il découvre cet ulcère de la civilisation Grecque. — « *S'ils embrassent*, dit-il, *un genre de vie moins austère, étrangère à la Philosophie et livrée aux passions désordonnées, il arrivera qu'au milieu de l'ivresse ou de quelque autre étourderie les coursiers indomptés surprendront leurs âmes et les mèneront l'un et l'autre au même but; ils prendront alors le parti de faire ce en quoi, selon le vulgaire, consiste le suprême bonheur et* (c'est là le crime infâme) *satisferont leurs désirs. Dans la suite, ils renouvelleront leurs jouissances, mais rarement, parce qu'elles ne sont pas approuvées de l'âme entière et qu'ils agissent comme par surprise et sans défense. C'est pourquoi ce qu'il y a encore d'excellent dans leur amour* (le pur amour philosophique et non le désir Vénérien) *recevra plus tard sa récompense; ils n'iront pas, après leur mort, dans ces ténèbres et par ces routes souterraines...*, etc. »

26. *Apertum est his, qui et sermonem Platonis intelligunt, et non ultro quærunt crimina, non illum præmium constituere pæderastiæ turpi, non Philosophiæ genus facere flagitiosum puerorum amorem : sed summam culpæ esse hanc, quod dicat, si qui cœlestis illius pulchritudinis, quam in volatu illo suo viderint, desiderio icti, etiam pulchros amant, et dum arctius eos complectantur, liberius cum iis versentur, etiam ad turpe facinus* ab ebrietate, *certe* ex improviso, incauti, præter deliberatam voluntatem, abripiantur, *id quod ipsis contingat ob genus vivendi licentius atque a Philosophia alienum, iis tamen prodesse primum illud nobiliusque philosophandi propositum, ut non cum reliquis ad inferos mittantur, et ad pœnarum locum (vid.* §. *12) non cogantur post ternas millenorum annorum periodos, septem alias subire etc., sed facilius alas ut recipiant, quibus evolare ad cœlestia, deum aliquem sequi ducem possint. Hactenus reprehendat Platonem, si quis volet, non ut laudatorem*

26. Il est bien clair, pour qui veut comprendre Platon et ne cherche pas de griefs de son plein gré, qu'il n'assigne pas cette récompense aux fauteurs du vice honteux, qu'il ne fait pas de l'ignominieux amour masculin un attribut spécial des Philosophes. On voit, au contraire, combien il blâme ceux qui, les yeux encore éblouis de cette beauté céleste entrevue par eux dans leur vol antérieur, conçoivent des désirs pour la beauté terrestre, recherchent les jeunes garçons, et à force de les embrasser étroitement, de vivre familièrement avec eux, *se trouvent entraînés à l'improviste, au milieu de l'ivresse, par surprise et sans que leur volonté y ait part,* à commettre l'acte immonde; cela leur arrive, parce qu'ils ont adopté un genre de vie trop libre et qu'ils négligent la Philosophie. Ils tirent cependant ce profit, de s'être d'abord proposé pour but cette noble science, qu'ils ne sont pas relégués aux enfers avec tous les autres hommes; après une révolution de trois mille années, ils

*Pæderastiæ, sed ut clementem nimis, lentumque adeo castigatorem : qui præsertim in aliis peccatis severum satis ac durum se præbuerit (1).*

*27. Sed, si æqui esse volumus, si de nostris religionum doctoribus æquos experiri judices, videamus etiam, quid dici pro ratione illa Platonis possit, quid pro Socrate, quatenus et ipse non horribili flagello sectari vitia id genus solebat. Distinguamus legislatoris personam et Philosophi. Legibus Atheniensium primo antiquissimis illis a Cecrope, sanctitas*

(1) *Bona pars libri De re publica decimi in eo consumitur, ut* ἀπαραιτήτους, ἀπαραμυθήτους, *implacabiles sacrificiis Deos, ostendant. Vid. præs. a p. 672 extr. et conf. quæ collegit Davis. ad Cic. de Legib. 2. c. 16. p. 137*

n'ont pas à en subir sept mille autres; ils recouvrent plus vite leurs ailes et peuvent s'élancer vers les sphères célestes, à la suite d'un des douze dieux. Que l'on reproche donc à Platon, si l'on veut, non pas de s'être fait l'apologiste de la Pédérastie, mais d'avoir été trop clément, de ne pas châtier assez ferme, lui surtout qui pour de moindres fautes se montre si dur et si sévère (1).

27. Mais soyons équitables; prenons d'honnêtes gens pour juges de nos Philosophes, voyons ce que l'on peut dire en faveur de Platon ou de Socrate, et jusqu'à quel point ce dernier a vraiment négligé de flageller le vice en question. Il faut distinguer le législateur du Philosophe. Les plus anciennes lois Athéniennes, celles de Cécrops, proclamaient la sainteté du mariage. La loi de Dracon

(1) Il emploie la majeure partie du X• livre de sa *République* à montrer que les dieux sont insatiables de sacrifices. Comparez avec ce qu'a écrit Davies sur le *Traité des lois*, de Cicéron.

*matrimoniorum constituta : Draconis lex capite plectebat adulteros : Solon liberam faciebat marito potestatem statuendi in adulterum in facto deprehensum, quidquid liberet. Itaque mirum fuerit si masculam libidinem non punissent.*

28. *Sed bene habet : supersunt monumenta Solonis hac etiam de re legum, diligenter collecta a Sam. Petito (de Legibus Att. 6, 5 et in Commentario p. 468 sqq.) præsertim ex Æschinis in Timarchum (a p. 186 edit. Aurel. Allobr. 1607. f.) et Demosthenis contra Androtionem (a p. 421) orationibus : unde hoc constat,* qui vi vel persuasione ingenuum corrupisset, produxissetve, gravissima pœna *(quæ ad* ultimum supplicium corruptoris et productoris, interdum etiam corrupti, *poterat progredi)* affectum esse. Qui illam patiendi pro mercede turpitudinem admisisset, *si effugisset pœnam aliam,* illi neque licebat inter novem Archontas esse, neque

punissait de mort les adultères; Solon laissait la faculté au mari, dans le cas de flagrant délit, de se faire justice comme il l'entendrait. Il serait bien surprenant que ces deux législateurs fussent muets à l'égard de l'amour masculin.

28. Mais nous avons mieux; il reste des lois portées par Solon sur la matière divers fragments précieusement recueillis par Samuel Petit (voy. ses *Lois attiques* et le *Commentaire* dont il a accompagné cet ouvrage); il les a surtout tirés du *Discours contre Timarque*, d'Eschine, et du *Discours contre Androtion*, de Démosthène. Il y est dit : *Quiconque, même sans violence, aura débauché ou prostitué un homme de condition libre sera passible de la peine la plus rigoureuse.* — (Le châtiment pouvait être la mort, dans l'un comme dans l'autre cas, et pour le libertin, comme pour sa victime.) — *Celui qui se sera prostitué pour de l'argent,* s'il échappe à toute autre peine, *ne pourra ni*

fungi sacerdotio, neque syndicum creari, neque ullum magistratum vel intra vel extra urbem, neque sortito neque suffragiis, capere, neque pro Præcone s. oratore mitti usquam, neque sententiam dicere unquam, neque in templa publica intrare, neque in pompa coronata et ipsum coronari, neque intra sacros fori cancellos (ἐντὸς τῶν τῆς ἀγορᾶς περιῤῥαντηρίων) *ingredi*. Si quis vero damnatus impudicitiæ quidquam horum fecisset, capital erat. Θανάτῳ ζημιούσθω *sunt verba legis ab Æschine recitata. Plura huc transferri opus non est, cum rarum esse Petiti opus desierit. Summa capita habet etiam in Themide Attica (1, 6) Meursius.*

*29. Utrum semper valuerint istæ leges? annon eas perruperit interdum au-*

*être l'un des neuf archontes, ni remplir aucune fonction sacerdotale, ni être nommé délégué d'une ville; il lui est interdit d'exercer aucune magistrature, soit en dedans, soit en dehors de la cité, qu'il ait été désigné par le sort ou par les suffrages de ses concitoyens; d'être envoyé nulle part comme Hérault, ou comme orateur; de prononcer aucune sentence; de pénétrer dans les temples publics; de faire partie des processions et d'y porter une couronne sur la tête; de franchir l'enceinte sacrée de l'Agora. Quiconque, déjà condamné pour fait de prostitution, fera ou acceptera de faire une de ces choses sera puni de mort.* PUNI DE MORT, tel est le texte même de la loi lue par Eschine. Il est inutile d'en transcrire ici davantage, car l'ouvrage de Samuel Petit est loin d'être rare; Meursius en a même donné, dans sa *Thémis Attique*, les chapitres importants.

29. Ces prescriptions eurent-elles toujours force de loi? Ne purent-elles être

*dacia, astus subterfugerit, eluserint rhetores? annon ipsa pœnarum gravitas impunitati occasionem non nunquam dederit? an non professæ impudicitiæ hominis utriusque sexus, libidinum publicarum victimæ, toleratæ sint? An denique poetæ non multa sæpe impudenter scripserint, fecerint? jam non quæritur. Utinam non* ἀντικατηγορίᾳ *quadam repellere possent veteres Attici cujuscunque vel sectæ vel ætatis homines, si qui acerbius exprobrare iis velint, quæ de Comicorum petulantia sublegerunt illi apud Athenæum (13, 8 p. 601) Deipnosophistæ, et quæ colligere ex illa parentum cura apud Platonem (Conviv. p. 319, E), Pædagogos constituentium suis filiis, qui ne quidem colloqui suis cum amatoribus (turpibus nimirum et flagitiosis) eos patiantur : e. i. g. a.*

*30. Ceterum severitate legum eo magis opus erat, quod obtentum flagitiis*

enfreintes par les audacieux, adroitement tournées par les gens rusés, éludées par les avocats ? La rigueur du châtiment ne favorisa-t-elle pas elle-même l'impunité ? Est-ce qu'on ne toléra pas des prostitués de profession, victimes de l'incontinence publique et remplissant le rôle de l'un et l'autre sexe ? Les poëtes n'ont-ils pas effrontément décrit ces turpitudes, ne les ont-ils pas mises en action sur la scène ? Cela ne fait aucun doute. Plût au ciel que les Athéniens de n'importe quelle secte et de quelle époque ne pussent retourner l'accusation à ceux qui leur reprocheraient trop vertement ces horreurs étalées par les poëtes comiques et recueillies par les Déipnosophistes d'Athénée, ou ce qu'on peut induire de l'inquiétude des pères de famille confiant leurs fils, d'après Platon, à des précepteurs sévères, pour les empêcher de s'entretenir avec leurs amis, — des amis infâmes et détestables.

30. Les lois devaient être d'autant plus sévères, que les coutumes de la Grèce

*non nunquam præberet (ut nempe res sanctæ prope omnes, ut ipsæ populorum sæculorumque pene omnium religiones, atque ceremoniæ) ille puerorum amor, castus, legitimus, sanctus, quo tanquam potentissimo virtutis cum bellicæ tum civilis incitamento utebantur quædam Græcorum respublicæ : quarum legislatores, cum viderent, ignava fere esse virtutis præcepta, firmis licet nixa demonstrationibus, nisi ea affectu quodam et tanquam spiritu animentur, nisi* ἐνθουσιασμοῦ *quoddam genus accedat, quo acti homines et commoda sua, et jacturas, et salutem, et pericula et tormenta contemnerent. Hinc excogitata et in usum civitatis recepta sunt splendida ista et efficacissima remedia, Religio, Pudor, Amor patriæ, Gloria, res quondam potentissimæ, quod ex illarum effectibus judicare pronum est; nunc præclara quorundam, qui sibi Philosophi videntur, opera fere ad inanium vocabulorum strepitus relata, et, dum relata sunt, etiam redacta.*

(comme toutes les choses saintes, comme les cultes et les cérémonies religieuses de presque tous les peuples et de tous les temps) donnaient plus de facilité à la dépravation. La fervente amitié entre jeunes gens, l'amitié chaste, légitime, sacrée, était favorisée, dans les républiques de la Grèce, comme le plus énergique stimulant du courage militaire et des vertus civiles. Leurs législateurs savaient bien que ni la vertu ni le courage ne s'inculquent à l'aide de démonstrations, si bonnes qu'elles soient ; que l'homme est naturellement faible à moins qu'il ne soit poussé par la passion et par l'orgueil ou entraîné par cette espèce d'enthousiasme qui lui fait mépriser les aises de la vie, la fortune, la vie elle-même, et affronter les périls et les supplices. C'est pourquoi l'on mettait en jeu, dans l'organisme de la cité, ces héroïques et sublimes mobiles, la Religion, l'Honneur, l'Amour de la patrie, la Gloire, mobiles autrefois bien puissants, comme nous pouvons en juger par ce qu'ils firent accomplir ; aujourd'hui,

*31. In illis igitur rei publicæ bene gerendæ incitamentis, an instrumentis? erat Amor ille adolescentulorum tum inter se, tum inter ipsos et natu majores: inde illa sacra Amantium cohors Thebis, et Cretensium. Quanta illius vis esset, et quam metuendus esset miles amator,* ἐνθουσιῶν, *et ab Amore simul atque a Marte bacchans, occurenti in prælio hosti, ita enarrat Ælianus (H. V. 3, 9) ut* ἐνθουσιᾷν *et furere ipse prope videatur. Idem (c. 10 et 12) Laconica quædam circa eam disciplinæ publicæ partem instituta commemorat: V. G. ab illis multatum esse virum alioquin bonum, ea de causa, quod nullum habere juniorem, quem amando sui similem, et per hunc forte etiam alios, redderet: itemque peccantis adolescentuli virum amatorem punitum, cui*

grâce à de certains Philosophes, ou soi-disant tels, ces grandes choses ne sont plus que de vains mots, creux et vides, dont le sens s'affaiblit à mesure qu'on en abuse.

31. Ainsi, l'Amour des jeunes gens, soit entre eux-mêmes, soit entre eux et leurs aînés, était favorisé partout en Grèce, pour le bien de la chose publique; voilà ce qui donna naissance à la cohorte sacrée des Amants, chez les Thébains et chez les Crétois. Quel était le courage de ces sortes de soldats, quelle était la terreur qu'ils inspiraient, lorsqu'ils rencontraient l'ennemi, ivres à la fois d'amour et de sang : c'est ce que Élien nous a fait connaître, en partageant, pour nous les mieux dépeindre, leur impétuosité et leur fureur. Il nous indique aussi qu'il y avait quelque chose de semblable dans les institutions de Sparte; un Lacédémonien fut mis à l'amende, quoique excellent citoyen, pour avoir négligé d'aimer quelque compagnon plus jeune que lui, à qui il aurait inculqué ses vertus et

*nempe illius imputari vitia posse censerent.*

*32. Etiam illud Laconicum narrat, solitos ibi adolescentulos petere ab amatoribus, viris nempe bonis ac fortibus,* εἰσπνεῖν αὐτοῖς, ut se adflarent. *Interpretatur illud verbum, Laconibus proprium, Ælianus per* ἐρᾷν, *amare : idem factum ab Hesychio V.* ἐμπνεῖμου, *et* ἐρᾷ, εἰσπνεῖ. *Multa similia ad utrumque Hesychii locum viri docti, post Meursium (Miscell. Lac. 3, 6) sed nihil, unde ratio appellationis queat intelligi. Nec satisfacit, quod refert, non probat Eustathius (ad Odyss.* Δ, *361 p. 1743 et ad* E, *478 p. 240, 38)* εἰσπνεῖται γὰρ φασι, τῆς μορφῆς τὶ καὶ τῆς ὥρας, inspirari aliquid formæ et pulchritudinis. *Hæc enim Laconicæ severitati parum conveniunt, si fides antiquis, ipsique adeo Ælianо in ipso illo, de quo agimus, loco.* Σπαρτιάτης ἔρως αἰσ-

qui eût été capable, à son tour, de les transmettre à d'autres. Lorsqu'un jeune homme commettait une faute, les Spartiates punissaient son intime ami, comme responsable des vices qu'il lui tolérait.

32. Élien rapporte encore cette autre coutume de Sparte, que les jeunes gens exigeaient de ceux dont ils étaient aimés, toujours choisis parmi les meilleurs et les plus braves, *ut se adflarent*. Il explique le verbe ἐισπνεῖν (*adflare*), propre aux Laconiens, par cet autre : ἐρᾶν (aimer), et Hesychius de même aux mots ἐμπνεῖμου, ἐρᾷ et ἐισπνεῖ. Divers savants ont accueilli cette interprétation, à l'exemple de Meursius; mais je n'ai rien compris aux raisons qu'ils en donnent. Je ne suis pas davantage satisfait de l'assertion émise, sans preuve, par Eustathe, dans son commentaire des chants IVe et Ve de l'*Odyssée :* « Les *inspirés* (1) sont guidés dans leur

(1) On appelait indifféremment ἐισπνεῖται, ἐισπνῆλαι (inspirés) ou ἐραστάι (amants) ces couples

χρὸν οὐκ οἶδεν κ. τ. λ. Spartanus amor turpe nihil quidquam novit. Sive enim ausus fuerit adolescentulus pati turpia (ὕβριν ὑπομεῖναι) sive amator facere (ὑβρίσαι) neutri quidem Spartæ manere profuerit : aut enim patria privarentur, aut vita ipsa. *Quare illud* εἰσπνεῖν *s.* ἐμπνεῖν, *illos* εἰσπνήλας, *quos eosdem* ἀίτας *vocat Eustathius (Hesych.* ἀίταν, ἑταῖρον) *ab* inspirando *s.* adspirando *divino quodam* spiritu, *dictos arbitror, unde* afflati, *ut* πνευματοφόροι *quidam et* ἐνθουσιῶντες, *divino quodam furore perciti, ruerent. Hic est ille furor, quem supra (§. 13) tetigimus, et de quo plura sunt in Platonis Phædro (p. 344, A. 346, A. 352, E). Nempe* spiritum πνεῦμα *quum dicebant antiqui, non rem illi tantum cogitantem indicabant, sed rem subtilem, magna eandem movendi et agendi vi præditam, etc.*

de frères d'armes, si terribles dans les batailles. Εἰσπνεῖν (*adflare*) peut se traduire positivement par *mêler les souffles* ou métaphoriquement par *avoir des aspirations communes*. (*Note du Traducteur*.)

choix par la beauté et l'élégance corporelle. » Cela me paraît peu convenir à cette sévérité Laconienne dont témoignent tous les anciens et Élien lui-même, à l'endroit en question : « *On ignorait à Sparte ce que c'était que les impures amours. Si quelque jeune homme eût osé se prostituer, ou prendre l'autre rôle, il lui eût mal réussi de rester à Sparte ; il y allait pour lui de l'exil ou de la mort.* » C'est ce qui me fait croire que ces *inspirés*, désignés aussi sous les noms de compagnons, frères d'armes, par Eustathe et par Hésychius, étaient ainsi appelés du souffle ou de l'esprit en quelque sorte divin qui les animait, lorsqu'ils se ruaient sur l'ennemi comme transportés d'une fureur plus qu'humaine. Nous avons déjà parlé de cette espèce de délire, dont il est si souvent question dans le *Phèdre* de Platon. Il convient en effet de remarquer que les anciens n'entendaient pas comme nous par *esprit* une faculté intellectuelle, mais une essence subtile, douée d'une grande force de mouvement et d'action.

*33. Non vagatur hæc extra oleas oratio. Cum enim fuerit, quod adhuc probatum est, in Græcia* παιδεραστεία *quædam honestissima, et sancta adeo, qua ad virtutem, bellicam præsertim, et quidquid pulchrum est, incitari homines crederentur, cum nomina* ἐρῶντος, ἐραστοῦ, παιδεραστοῦ, *itemque* ἐρῶμένου, παιδικῶν, *et similia turpitudinem nondum haberent : cum illud* παιδεραστεῖν *res esset adeo honesta, ut quem ad modum capital Romæ erat servo, si militarat, ita Solonis lege multaretur quinquaginta plagis publice, qui servus* ἐλευθέρου παιδὸς ἐρᾶν, amare liberum puerum, *auderet : hæc ita se cum haberent omnia, nemo jam debet mirari, adolescentulorum esse amorem professum Socratem, fecisse illum, quæ ante (§. 15) dicta sunt, eaque scripsisse tanquam Socratis dicta Platonem, quæ ex Phædro commemoravimus. Quod mitior est vel Plato, vel ipse adeo Socrates, (si quis ei tribuat, non satis ille quidem æqua ratione, quidquid apud Platonem ex ipsius persona dictum ponitur) in hos etiam quos*

33. Cette digression ne nous a pas éloigné de notre sujet. Puisqu'il existait en Grèce, comme nous venons de le prouver, une παιδεραστέια très-honnête, sainte, on peut dire, et réputée propre à pousser les hommes au bien et à la vertu, surtout à la vertu guerrière; puisque les mots d'amants, d'amis, de παιδεραστάι et de παιδικῶν n'avaient rien de honteux; puisqu'il était même si honorable de se livrer à cette παιδεραστέια, que la loi de Solon punissait de cinquante coups de fouet, subis en pleine place publique, tout esclave qui aurait osé aimer un jeune homme de condition libre; puisque tout cela est irréfutable, personne ne doit s'étonner que Socrate ait professé l'amour des jeunes gens, qu'il ait lui-même éprouvé cet amour et agi en conséquence; que Platon nous ait transmis, comme l'expression des doctrines de Socrate, ce que nous avons cité du *Phèdre*. Sans doute Platon ou, si l'on veut, Socrate, quoiqu'il ne soit pas équitable de lui attribuer tout ce que son disciple lui fait dire, se montre

*mala libido ad turpitudinem transversos abripuit (§. 25. 26) illud primo hanc rationem, ut innuimus, habuit, quod nec legislatorem hic, neque publicum accusatorem ageret; sed Philosophum, sed amatorem, amicum certe quidem, qui non metu pœnæ deterrere a turpitudine homines, sed virtutis amore revocare a peccato vellet. Deinde erant forte, quibus parcendum erat, juvenes a vitiis ejusmodi non plane puri, Alcibiades, Critias, alii,* φιλοτίμῳ *illi quidem sed eadem* φορτικωτέρᾳ *et* ἀφιλοσόφῳ διαίτῃ χρησάμενοι *(vid. §. 25) quos abscisse nimis ab omni fructu Philosophiæ, ab omni ad virtutem reditu excludere velle, et sic plane a se et a virtute segregare, non erat consilii. Non instituam hic comparationes, quæ invidiam habere possunt: sed illud addam unum, si forte aliquid veri sit in eo, quod de liberiori Socratis adolescentia dictum est (§. 2): si non mendax historia, e qua refert Origenes contra Celsum, qui superiorem vitæ conditionem primis Christi discipulis objecerat (l. 1. p. 50. pr.)*

beaucoup trop clément envers ceux qu'un infâme désir pousse à l'acte honteux. Son excuse, nous l'avons déjà dit, c'est que ce n'est pas ici un accusateur public ou un législateur qui parle, c'est un Philosophe, un ami, un amant, et il essaye non de détourner les hommes du vice en les effrayant par la menace des châtiments, mais de les dissuader d'une faute en leur inculquant l'amour de la vertu. Il y avait d'ailleurs peut-être autour de lui des jeunes gens qui n'étaient pas irréprochables et envers lesquels il ne fallait pas se montrer trop dur, un Alcibiade, un Critias, d'autres encore, pleins de fougue, adonnés à une vie licencieuse et étrangère à la sagesse; les priver de quelques-uns des bénéfices de la philosophie, c'eût été leur fermer toute voie de retour au bien, les éloigner de la personne du maître et par conséquent de la vertu. Je ne cherche pas à faire des comparaisons qui pourraient sembler malséantes; je veux cependant rapporter un fait, vrai ou faux, qui a trait à la jeunesse un tant soit peu

*Phædonem e lupanari traductum ad Philosophiam a Socrate : quid facere illum oportebat in hac disputatione?*

*34. Nihil igitur est in Phædro, quod urgeat Socratem : si quid incautius dictum sit, illa Platonis culpa fuerit : quamquam si universam circumstantiam, ut a nobis ostensa est, quis consideret, etiam hunc accusare, vel non excusare, iniquum videtur. De Convivio Platonis jam non opus est multis disputare. Distinguat mihi aliquis personas loquentes : ad universam libelli descriptionem, quam vocamus Œconomian, ad Allegorian denique ab amore Venereo ductam, ac translatam ad animos, quorum lenonem se et obstetricem ferebat Socrates : ad hæc, inquam, mihi attendat aliquis, et*

déréglée de Socrate. C'est Origène qui le raconte dans son traité contre Celse. Celse reprochait aux premiers disciples du Christ d'avoir été tirés de conditions abjectes; Origène répondit que Socrate avait bien tiré Phédon d'un mauvais lieu pour le convertir à la Philosophie. Je vous demande un peu ce que ce Phédon venait faire dans la discussion.

34. On ne rencontre donc rien dans le *Phèdre* qui puisse incriminer Socrate; s'il y a çà et là quelques paroles imprudentes, c'est la faute de Platon. Encore, si l'on examine bien toutes les circonstances, comme nous l'avons fait, il serait injuste, tout en blâmant Platon, de ne pas lui trouver d'excuse. Nous ne nous étendrons pas longuement sur son *Banquet*. Que l'on distingue bien les uns des autres les interlocuteurs, que l'on fasse attention à l'ensemble du dialogue, à ce que nous appelons l'économie de l'ouvrage, que l'on analyse enfin cette allégorie tirée de l'amour physique, puis appliquée aux

*mirabor, si quid ibi sit, unde flagitio ipsi præsidium, vel crimini in Socratem jactato firmamentum peti possit. Sed est in illo libro, quod maxime ad defendendum a Socrate flagitium pertinet, quod ut magis pateat, tota ultimæ partis, et velut actus postremi fabulæ illius convivalis, Œconomia proponenda est, e qua ipsa appareat, velle pro veris haberi Platonem, quæ in Alcibiadis personam conjecta de Socrate dicuntur.*

*35. Ebrius nempe Alcibiades ad eum finem, ut neque pedes officium faciant, comissator supervenit potantibus apud Agathonem Socrati ceterisque. Hic, ex lege compotationis, dextrum sibi accumbentem Socratem laudare jussus, obsequitur cum professione ebrietatis, ut tamen (p. 332, G) vera se dicturum confirmet et redargui petat, si quid mentiatur. Ac primo sub imagine quadam lau-*

idées, dont Socrate se donnait comme l'entremetteur et l'accoucheur, et je serai bien surpris si l'on y découvre quoi que ce soit en faveur du vice infâme ou à l'appui de l'accusation portée contre Socrate. On pourra y puiser, au contraire, les meilleurs arguments pour l'en défendre ; mais il est nécessaire d'exposer ici toute l'ordonnance de la dernière partie, ou plutôt du dernier acte de ce dialogue, où il est clair que Platon veut nous faire tenir comme vrai ce qu'il a placé, touchant Socrate, dans la bouche d'Alcibiade.

35. Alcibiade arrive à la fin du festin dans un tel état d'ivresse que ses pieds refusent de le porter ; il veut prendre sa part de plaisir avec Socrate et les autres, en train de boire chez Agathon. Là, par suite d'une convention adoptée entre les convives, il est forcé de faire l'éloge de Socrate, assis à sa droite, et demande de l'indulgence, en se fondant sur ce qu'il est ivre ; il affirme pourtant qu'il ne

*daturus Socratem, cum Sileno aliquo (Conf. §. 18) nominatim cum Satyro Marsya, tibicine, illum comparat, cujus figura, ex ligno, edolata ruditer atque deformi, utebantur artifices pro theca, quæ intus haberet pulcherrimum aliquem Mercuriolum (p. 333, F) : scilicet in corpore deformi habitare animam pulcherrimam demonstrat : et esse tibicini Marsyæ similem Socratem, ob illam vim demulcendi animos, cui resisti non posset.*

*36. Deinde narrat, cum eundem pulchrorum sectatorem quendam et captatorem videret, se, qui fiduciam formæ haberet, sperasse, si pellicere virum ad amorem sui (venereum nempe) posset, eique se præberet obsequiosum, impetraturum se ab illo admirabilem illam artem, et ablaturum, quæ Socrates sciret, omnia. Hinc narrat verbis quidem honestis modestisque, et tamen venia ante*

dira que la vérité et exige, s'il se trompe, qu'on lui donne un démenti. Il commence, pour louer Socrate, par le comparer à ces grossières figures de bois représentant Silène ou le satyre Marsyas, le joueur de flûte, sculptées sans travail et sans art, dont les statuaires se servaient comme de gaînes, et qui recélaient à l'intérieur quelque joli petit Mercure ; ainsi, dit-il, dans un corps difforme peut habiter une belle âme ; de plus, Socrate ressemble au joueur de flûte Marsyas en ce qu'il a, pour charmer, une force à laquelle nul n'est en état de résister.

36. Il raconte ensuite que le voyant s'attacher à la poursuite des beaux adolescents et s'efforcer de les prendre dans ses filets, plein de confiance en sa beauté parfaite, il avait essayé de lui inspirer de l'amour, comptant bien qu'avec un peu de complaisance pour ses désirs il obtiendrait de lui qu'il lui communiquât son admirable science, et qu'il gagnerait à cela tous les talents de Socrate. Alcibiade

*exorata ebrietati, et præfatus (p. 334, C) uti servi aliique profani aures obturent* (πύλας πάνυ μεγάλας τοῖς ὠσὶν ἐπιθεσθαι) *quam varie, et quibus veluti gradibus, frustra continentiam Socratis, temperantiamque (recte* fortitudinis *hic nomen adjicit) tentarit. Summam facit hanc, (p. 334, G) ut* Deos Deasque testes faciat, *se* cum totam noctem sub eadem veste cum Socrate jacuisset, non aliter ab illo, quam ut filium a patre, aut a fratre majori frater deberet, surrexisse. *Itaque se frustratum spei esse in homine, quem hac sola forte parte capi posse putasset.*

*37. Enumeratis deinde aliis Socratis virtutibus, bellica præsertim, qua sibi etiam vitam servarit, addit, non se tantum contumelia tali ab eo affectum, sed Charmiden etiam, Euthydemum et*

place ici, mais en termes honnêtes et mesurés, quoiqu'il se soit excusé sur son ivresse et qu'il ait recommandé aux esclaves et aux profanes de se boucher les oreilles, le récit des gradations savantes et de tous les stratagèmes vainement mis en œuvre par lui pour induire en tentation la continence, la tempérance ou plutôt, comme il le dit fort justement, l'héroïque fermeté de Socrate. Il conclut en disant : *Je prends les dieux et les déesses à témoin qu'après avoir reposé toute une nuit à côté de Socrate, et sous le même manteau, je me levai d'auprès de lui tel que je serais sorti du lit de mon père ou de mon frère aîné.* Ainsi, le seul point par lequel il croyait que cet homme fût accessible avait tout à fait trompé ses espérances.

37. Après avoir ensuite énuméré les autres vertus de Socrate et appuyé sur sa valeur guerrière, à laquelle il était lui-même redevable de la vie, il ajoute qu'il n'est pas le seul, du reste, à qui Socrate

*alios multos, quos ille amoris simulatione deceptos in potestatem suam redegerit,* οὓς οὗτος ἐξαπατῶν ὡς ἐραστής, παιδικὰ μᾶλλον αὐτος καθίσταται ἀντ' ἐραστοῦ. *Nempe adulabantur vulgo amatores, certe qui turpe quid spectarent, pueris ætatula sua et illa ipsa adulatione superbientibus. Alia ratio Socratica, quæ etiam supra (§. 6) in Lysidis argumento declarata est. Suavissima sunt reliqua in Symposio Platonis : eo autem referuntur omnia, ut intelligamus Socratis hanc fuisse consuetudinem, pulchrorum amorem uti præ se ferret, cum illis suaviter et amice ut versaretur, ut virtutis illos amore impleret, reliqua omnia non tanti esse ostenderet, in quibus valde sibi elaborandum vir sapiens existimaret.*

*38. Sanctus ergo Pæderasta Socrates, et fœdissimi, si quod usquam est, crimi-*

ait fait un tel affront; que pareille chose est arrivée à Charmis, à Euthydème et à bien d'autres qu'il avait feint d'aimer tendrement, pour mieux les asservir et les diriger. Les amis vulgaires, ceux surtout qui espéraient de honteuses complaisances, se faisaient les flatteurs des jeunes garçons, et ceux-ci n'en étaient que plus fiers de leur beauté. Autre était la méthode Socratique, comme nous l'avons montré plus haut en exposant le sujet du *Lysis*. Ce qui suit, dans le *Banquet* de Platon, est charmant; tout aboutit à nous montrer que telle était la coutume de Socrate de rechercher les bonnes grâces des jeunes gens que distinguait un extérieur gracieux, et de vivre avec eux dans une douce et agréable intimité, afin de leur faire aimer la vertu; ce point obtenu, il jugeait facile de leur donner les autres qualités qu'un sage doit s'appliquer à acquérir.

38. Ainsi, Socrate n'avait pour la jeunesse qu'un amour chaste; il était pur du.

*nis expers: a quo etiam alios avocare studuit, quod Critiæ exemplo docet Xenophon, ejus, qui post in triginta tyrannis fuit, quem Euthydemi pudori insidiari cum sentiret,* ὑπόν τι πάσχειν *dixit,* suillo more prurire, *eaque re inimicitias hominis factiosi et potentis sibi contraxit; quibus carere poterat, nisi potius fuisset officium.*

*39. Sed admonet me Xenophon de crimine alterius illo quidem generis, et multo, ut in malis, tolerabiliore: quod tamen ipsum etiam in illo adhærescere, quantum in me est, non patiar. Accusatur, ut naturalis quidem, sed malæ tamen libidinis suasor et leno quidam, propter ea quæ referuntur in Xenophontis Convivio (c. 7 et 9). Sed nec ibi quidquam est, cujus bonum Socratem, aut illius amicos pudere debeat. Spectacula exhibentur convivis mirabilia, partim*

vice infâme entre tous. Bien mieux, il s'efforça d'en détourner les autres, comme Xénophon nous l'apprend par l'exemple de Critias. Ce disciple de Socrate, devenu par la suite l'un des Trente tyrans, avait voulu attenter à la pudeur d'Euthydème; lorsque son ancien maître l'apprit : *Il a le prurit du porc* (1), s'écria-t-il; paroles qui lui attirèrent l'animosité d'un homme puissant et redoutable, ce qu'il lui eût été facile d'éviter, s'il n'avait mieux aimé faire son devoir.

39. Mais Xénophon me fait songer à une autre accusation qui a été également portée contre Socrate; quoique moins grave, elle n'en est pas moins fâcheuse, et je l'en disculperai de toutes mes forces. On lui reproche, à l'occasion d'un incident rapporté par Xénophon, dans son *Banquet*, d'avoir excité ses disciples à la débauche, ce qui serait pernicieux encore,

(1) *Concupiscit ad Euthydemum se affricare quemadmodum porcelli solent ad saxa* (Xénophon, *Memorabilia*).

*etiam periculosa, et horrorem quendam spectantibus moventia, inter districtos gladios corpora saltu jactantium, aut in figuli rota circumacta scribentium legentiumque. Non placent ea Socrati, qui aptius convivio spectaculum putat* ὀρχεῖσθαι πρὸς τὸν αὐλὸν σχήματα, ἐν οἷς Χάριτες τε καὶ Ὧραι, καὶ Νύμφαι γράφονται, ad tibiam edi motus et saltationes, eo habitu, quo Gratiæ, Horæ, Nymphæ a pictoribus exhibentur.

*Forte suspectum alicui fuit hoc quod Gratiæ nudæ pingi solent. Sed huic suspicioni repugnat, quod dicitur Ariadne illa saltatrix* ὡς νύμφη κεκοσμημένη, *sponsæ autem profecto apud Græcos nudæ esse*

bien qu'il s'agisse ici de plaisirs conformes au vœu de la nature, et de s'être fait, en quelque sorte, entremetteur. Il n'y a rien, dans ce passage, dont doivent rougir l'honnête Socrate et ses amis. Des mimes viennent d'exécuter devant les convives toutes sortes d'exercices extraordinaires, quelques-uns très-dangereux et propres à donner le frisson aux spectateurs; on a vu les uns présenter leurs poitrines, en sautant, à des pointes d'épées rangées en file; d'autres lire ou écrire enfermés dans une roue de potier mise en mouvement. Ces exercices déplaisent à Socrate; il pense qu'il serait plus convenable, au milieu d'un festin, de voir *des danseuses exécuter des poses, au son de la flûte, sous le costume que les peintres prêtent d'ordinaire aux Grâces, aux Heures et aux Nymphes.*

Cela a pu paraître suspect parce qu'on a coutume de représenter les Grâces toutes nues. Mais ce soupçon ne repose sur rien, car la danseuse qui parut alors, habillée en nymphe, représentait

*non solebant :* nymphæ *in insectis ab eo ipso dictæ, quod involutæ sunt. Gratias decenter vestitas contemplari licet in Græcis monimentis apud Montfauc. Ant. Expl. To. 1 Tab. 109 ad p. 176. Movit forte eum, qui primus crimen hinc excerpsit Socrati,* σχημάτων *appellatio, quæ inter alia ad turpes figuras refertur, quales olim Philænidis et Elephantidis commendatas libellis fuisse constat (1), ut hic ejusmodi impudens spectaculum suspicaretur. Sed tum interjecta de amore disputatio (2) (c. 8) tum ipsa perfectio exsecutioque consilii (c. 9) suspicionem illam eximunt. Aguntur Ariadnes et Bacchi nuptiæ, sed illa ut in scenam nihil veniat, præter oscula et*

(1) *De quibus Spanhem. de usu et Praest. numism. Diss. 13. p. 522. sq. Hic* σχῆμα *est omnis gestus saltantium blandus, minax, derisor. Vid. Lucia. de Saltat. c. 18. T. 2 p. 278 in primis c, 36. extr.*

(2) *Apertior, simpliciorque, et incautior adeo Xenophontis de his rebus oratio, quam Platonica : sed cujus summa eodem pertineat, uti ab impura libidine ad sanctam animorum conjunctionem homines revocentur.*

Ariadne, et les Grecs ne permettaient pas le nu dans les rôles de femmes mariées. D'ailleurs, certains insectes imparfaits sont appelés nymphes précisément parce qu'ils sont enveloppés. On peut voir aussi, dans l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon, que les Grecs, même sur leurs monuments, figuraient les Grâces décemment vêtues. Celui qui le premier a lancé contre Socrate cette accusation s'est peut-être effarouché du mot *pose*, qui, entre autres, est appliqué à des images obscènes, du genre de celles qu'on rencontrait dans les livres de Philænis et d'Éléphantis (1); il a soupçonné Socrate d'avoir réclamé un spectacle lubrique. Or, la discussion sur l'amour qui intervient alors (2), l'exécution et l'achè-

(1) Spanheim (*De præstantia et usu numismatum antiquorum*) parle de tout cela. On appelait *poses* toute espèce de geste lascif, provocant ou railleur, des mimes. (Comparez Lucien, *De la Danse*, ch. XVIII.)

(2) Le dialogue de Xénophon est bien plus franc, bien plus simple et bien moins circonspect que celui de Platon; tous les deux d'ailleurs vont au même

*amplexus*, *cetera reservantur postsceniis (1).*

but, qui est de détourner les hommes des plaisirs les plus impurs et de les rapprocher dans une sainte communion des âmes.

(1) *Tales saltationes s. repræsentationes etiam pars sacrorum erant. Apud Lucia. in Pseudom. c. 38. To. 2 p. 244* τελετήν τινα συνίσταται *Alexander*, καὶ δᾳδιχίας, καὶ ἱεροφαντίας — *In his mysteriis et sacris etiam est* Κορωνίδος γάμος *cum Apolline — item* Ποδαλειρίου καὶ μητρὸς Αλεξάνδρου γάμος — *denique* Σελήνης καὶ Αλεξάνδρου ἔρως — *Alexander ut Endymion alter* καθεύδων ἔκειτο ἐν τῷ μέσῳ — φιλήματά τε ἐγίγνοντο καὶ περιπλοκαὶ, εἰ δὲ μὴ πολλὰι ἦσαν ἁι δᾷδες, ταχ' ἂν τι καὶ τῶν ὑπὸ κόλπου ἐπράττετο. *Apposui locum, quia hic etiam* περιπλοκαὶ, *et tamen nihil obscenum.*

vement immédiat du divertissement qu'il avait demandé, enlèvent toute force à cette conjecture. Les mimes représentent les noces d'Ariadne et de Bacchus : mais on ne voit rien de plus sur la scène que des baisers et des étreintes amoureuses ; le reste se passe derrière le rideau (1).

(1) Ces sortes de danses et de représentations faisaient partie des Mystères. Dans l'*Alexander seu Pseudomantis,* de Lucien, on voit Alexandre, introduit comme nouvel initié, passer par les épreuves du dadouque et de l'hiérophante. Parmi les scènes religieuses auxquelles cette initiation donne lieu figurent : les noces d'Apollon et de Coronis, celles de Podalirius et de la mère d'Alexandre, enfin les amours d'Alexandre et de la Lune. « Alexandre, comme un autre Endymion, était couché au milieu du théâtre ; on échangeait des caresses et des baisers. S'il n'y avait pas eu là des torches en quantité, peut-être bien qu'il se fût laissé entraîner à faire *quædam earum quæ sub veste fieri solent.* » C'est un peu léger ; cependant il n'y a rien là de bien obscène.

— Gesner aurait dû citer Lucien plus complétement ; ce passage du *Pseudomantis* offre un tableau de genre exquis : « Alexandre, comme un autre Endymion, était couché au milieu du théâtre, faisant semblant de dormir. Il tombait de la voûte, comme du ciel, une certaine Rutilia, très-jolie, qui jouait le rôle de la Lune et qui était la femme d'un intendant de l'empereur. Elle aimait vraiment Alexandre et

40. *Finem et effectum negotii ita indicat Xenophon :* τέλος δέ οἱ συμπόται ἰδόντες περιβεβληκότας τε ἀλλήλους καὶ ὡς εἰς εὐνὴν ἀπιόντας, οἱ μὲν ἄγαμοι γαμεῖν ἐπώμνυσαν, οἱ δὲ γεγαμηκότες, ἀναβάντες ἐπὶ τοὺς ἵππους, ἀπήλαυνον πρὸς τὰς ἑαυτῶν γυναῖκας, ὅπως τούτων τύχοιεν. Tandem *post blanditias quasdam, verecundas, maritales,* complexi se invicem *sponsus et sponsa, i. e. manibus implexis, vel brachiis mutuo cervici impositis, vel tergo circumjectis,* velut cubitum discedunt : ab hoc spectaculo *incalescentes, et ut paullo ante dicebat,* ἀνεπτερωμένοι *(vid. no. ad §. 15)* convivæ cælibes dejerant, se ducturos esse uxores; mariti autem equis conscensis domos festinant, ut simili voluptate et ipsi fruantur. *Utinam vero e spectaculis et theatris hodie ita discederetur! utinam Socratis hac parte disciplinam sequerentur publicarum Voluptatum Tribuni. Talia spectacula edere debebant Romani*

en était aimée. Sous les yeux de son propre mari, ils échangeaient des caresses et des baisers..... » (*Note du Traducteur.*)

40. Xénophon indique de la manière suivante la fin et les résultats de l'histoire. Après toutes sortes de caresses honnêtes et maritales, les deux époux se tenant embrassés, c'est-à-dire, je pense, les mains entrelacées ou les bras passés mutuellement soit autour du cou, soit autour de la taille, s'éloignèrent comme pour aller se coucher. *Échauffés par ce spectacle et se sentant de furieuses démangeaisons, comme s'il leur poussait des ailes, les convives encore célibataires firent le serment de ne pas tarder à prendre femme ; les maris montèrent à cheval et se hâtèrent de regagner le logis, pour goûter à leur tour de semblables voluptés.* Plût au ciel qu'aujourd'hui on quittât les spectacles et les théâtres dans de si bonnes intentions ! plût au ciel que cette partie de la discipline Socratique fut pratiquée par les édiles préposés aux plaisirs publics ! Ce sont de tels divertissements qu'auraient dû décréter les empereurs Romains, soucieux d'exciter toutes les classes au ma-

*principes, cum de maritandis ordinibus, et sobole Romana augenda soliciti erant : talia conveniebant nuper Lutetiæ et Galliæ adeo universæ, quum Ducis Burgundiæ natalem nuptiis mille puellarum celebrarent : talia magnam Britanniam, si quid veri habent quorundam quærelæ, Swiftianæ præsertim, quas eo loco protulit, ubi de abrogando clero disputat : aut eorum, qui hodie peregrinos invitandos, supplendi populi causa, et civitate donandos, censent.*

*41. Nempe incidit ætas Socratis in ea tempora, ubi civium paucitate laborabat exhausta bellis Persicis et Peloponnesiacis Attica, cui etiam lege matrimoniali obviam ire, et afferre remedium, conati esse dicuntur. Debemus notitiam hujus legis ipsi Socrati, quatenus nulla forte illius mentio extaret hodie, nisi de duabus Philosophi uxoribus jam olim disputatum esset. Res cum quæstioni, de qua*

riage et d'accroître la postérité de Rémus : ils auraient convenu naguère à la ville de Paris et à la France entière lorsqu'on fêta la naissance du duc de Bourgogne en mariant un millier de jeunes filles; ils auraient bien fait l'affaire de la Grande-Bretagne, s'il y a quelque chose de vrai dans ces plaintes dont Swift surtout s'est fait l'écho et qui réclamaient l'abolition du célibat des prêtres; ils conviendraient encore à ces pays où l'on attire les étrangers en leur conférant les droits civiques pour suppléer au petit nombre d'habitants.

41. Socrate vivait à une époque où l'Attique, épuisée par les guerres des Perses et du Péloponèse, souffrait de ne plus avoir qu'une population clair-semée; on dit même que les Athéniens s'efforcèrent de remédier à cet état de choses par une nouvelle loi touchant les mariages. Nous devons l'unique renseignement que l'on ait sur cette loi à Socrate, car il n'en subsisterait aujourd'hui aucune

*agimus conjuncta sit, illam, quam breviter fieri potest, expediemus. Duas Socrati uxores vulgo tribui videmus, Xanthippen e qua Lamproclem susceperit, et Myrto, Sophronisci atque Menexeni matrem. In hoc conveniunt Cyrillus (contra Julia. l. 6. p. 186, D) et Theodoretus (Græcar. Affect. curat. ser. 6 p. 174, 40) ac Diogenes Laertius (2, 26). Porro de Xanthippe Cyrillus ex Porphyrio,* περιπλακεῖσαν λαθεῖν, clanculum in ipsius amplexus venisse; *quod plane repugnat Platoni et Xenophonti, qui nullius conjugis præter Xanthippen, justam uxorem, mentionem faciunt : tum Theodoreto, qui tamen ipse quoque sua debere ait Porphyrio, sed non tantum pro* περιπλακεῖσαν λαθεῖν *habet* προσπλακεῖσαν λαθεῖν, induxisse *priori uxori, ut pereat illa secreti, et furti amatorii notio : sed etiam addit, solitas esse eas mulieres inter se depugnare, deinde pace facta conjunctim impetum facere in Socratem ideo, quod is bella illarum non dirimeret : hunc vero utrumque genus pugnæ*

mention sans la controverse autrefois agitée au sujet de ses deux femmes. Comme cette question tient à notre sujet, nous la discuterons brièvement. On donne communément à Socrate deux femmes : Xantippe, dont il eut un de ses fils, Lamproclès, et Myrto, la mère de Sophronisque et de Ménexène. S. Cyrille, Théodoret et Diogène de Laërte sont tous les trois d'accord là-dessus. Mais S. Cyrille, empruntant ce détail à Porphyre, dit de Xantippe que son mariage avec Socrate fut clandestin, qu'elle se cachait pour l'embrasser, ce qui contredit absolument Xénophon et Platon, puisqu'ils ne parlent d'aucune autre femme que de Xantippe, épouse légitime de Socrate. Théodoret, qui lui aussi dit tenir de Porphyre ses renseignements, change περιπλακεῖσαν λαθεῖν en προσπλακεῖσαν λαβεῖν et déclare ainsi que Socrate introduisit Xantippe chez sa première femme, ce qui ruine toute cette histoire de mariage secret, et de furtifs baisers ; bien mieux, il ajoute que ces deux mé-

*cum risu spectare consuevisse. Utri fidem habebimus?*

*42. Sed nondum est finis discordiarum. Theodoretum si audimus, induxit Xanthippen suæ jam Myrto Socrates: sed Laertius negat convenire inter auctores, utram prius duxerit. Idem ait, simul ambas habuisse Socratem, a quibusdam esse traditum. In hac sententia etiam fuit auctor Dialogi Halcyon, qui inter primos Lucianeos editur, in cujus fine Socrates dicat, se Halcyonis amorem in maritum suis conjugibus Xanthippæ et Myrto prædicaturum esse. Antiqua porro esse illa relatio memoratur Callisthenis, Demetri Phalerei, Satyri Peripatetici, Aristoxeni Musici,*

gères se battaient continuellement, puis la paix faite, tombaient à poings fermés sur le pauvre Philosophe, en lui reprochant de ne les avoir pas séparées: pour lui, il restait simple spectateur du combat et voyait donner ou recevait lui-même les coups en souriant. A qui faut-il s'en rapporter, de S. Cyrille ou de Théodoret?

42. Et nous ne sommes pas au bout de la querelle. D'après Théodoret, Socrate épousa Xantippe, étant déjà marié à Myrto; mais Diogène de Laërte affirme que les auteurs ne sont pas d'accord et qu'on ne sait qui des deux il épousa la première. Il dit aussi qu'il les eut toutes les deux ensemble, et sur quelles autorités repose cette assertion. Elle a été accueillie par l'auteur du dialogue intitulé *Alcyon,* imprimé en tête de ceux de Lucien; on y voit Socrate proposer en exemple à ses deux femmes, Xantippe et Myrto, l'amour d'Alcyon pour son mari. Plutarque *(Vie d'Aris-*

*Hieronymi Rhodii, apud Plutarchum (vita Aristid. extr.) qui ceteris narrandi auctorem fuisse ait Aristotelem in libro de nobilitate,* (περὶ εὐγενείας) *qui tamen liber an sit Aristotelis, Plutarchus dubitat : narrant autem ita, Aristidis neptim Myrto, vidua cum esset et paupercula, domum ductam a Socrate, eique cohabitasse, licet aliam uxorem habenti.*

*43. At non licebat a Cecrope inde Athenis plures una habere uxores. Qui sit igitur, ut neque Comici exprobrarint, neque Accusatores objecerint digamian Socrati? Hic nobis narrant Athenæus et Laertius legem, latam supplendæ multitudinis civium causa. Exstabat Athenæo prodente ipsum decretum a Rhodio Hieronymo conservatum,* ὥστ' ἐξεῖναι καὶ δυό

*tide)* rapporte que cette opinion était ancienne, et qu'elle fut partagée par Callisthène, Démétrius de Phalère, Satyrus le péripatéticien, Aristoxène le musicien et Hiéronyme de Rhodes; Athénée dit de son côté qu'ils l'avaient tous puisée dans le *Traité de la Noblesse* d'Aristote, livre dont cependant Plutarque doute qu'Aristote soit l'auteur. Tous racontent que Myrto, petite-fille d'Aristide, étant veuve et se trouvant dans une extrême pauvreté, fut recueillie par Socrate dans sa maison et qu'il cohabita avec elle, quoiqu'il fût déjà marié.

43. Les vieilles lois de Cécrops interdisaient cependant à Athènes les doubles unions. Pourquoi donc ni les poëtes comiques, ni les accusateurs de Socrate ne lui ont-ils reproché ou opposé ce cas de bigamie? C'est à ce propos qu'Athénée et Diogène de Laërte nous parlent de cette loi nouvelle, édictée, disent-ils, dans le but d'accroître le nombre des citoyens.

ἔχειν γυναῖκας τὸν βουλόμενον. *Secundum hæc male accusaretur Socrates, qui et legi paruerit de augenda sobole Attica, et Aristidis progeniem viduitate et paupertate extrema liberaverit.*

*44. Verum enim vero totum hoc de duabus Socratis uxoribus, quin de lege maritali etiam falsum esse, præsertim ex dissensu commemorato, itemque ex Platonis et Xenophontis silentio arguit Bentleius (1). Et habet, quantum est de monogamia Socratis, magnum auctorem Panætium, quem laudat Plutarchus, qui cum retulisset eam quæ modo proposita est de Myrto narrationem, satis illam refutatam ait a Panætio : cujus si opus hodie extaret, facilior forte hodie esset causa Socratis, quem tamen a turpi pue-*

(1) *In Dissertat. de Phalaridis et cæteror. Epistolis*, § 13, *p.* 106 599.

Athénée s'avance jusqu'à dire qu'il y avait un décret, conservé par Hiéronyme de Rhodes, et ainsi conçu : « *Il est permis d'avoir jusqu'à deux femmes.* » Si cela est vrai, on accuserait mal à propos Socrate, qui n'aurait fait qu'obéir à la loi portée en vue de repeupler l'Attique, et qui de plus aurait sauvé du veuvage et de la misère la petite-fille d'Aristide.

44. Mais vraiment l'histoire des deux femmes, tout aussi bien que celle de la loi matrimoniale, paraissent entachées de fausseté à Bentley (1); il se fonde surtout sur le désaccord que nous avons signalé et tire une grande preuve du silence de Platon et de Xénophon. Nous avons, pour ce qui est de la monogamie de Socrate, une excellente autorité, Panætius, dont Plutarque fait le plus bel éloge; après avoir rapporté ce que nous avons dit de Myrto, il ajoute que cette fable a été suffisamment réfutée

(1) *Dissertation sur les Épitres de Phalaris, Thémistocle, Socrate et Euripide* (1697, in-8°).

*rorum amore, et a lenocinio turpi, et a libidinosa digamia, vel sic satis liberatum esse confido.*

par Panætius. Si nous possédions son livre, la cause de Socrate serait aujourd'hui plus facile à défendre; je pense cependant avoir prouvé qu'il ne fut ni un corrupteur de la jeunesse, ni un provocateur à la débauche, ni un bigame libertin.

*Alcibiade;* ses avances repoussées par Socrate, p. 97-99.
*Ame,* comparée par Platon à un attelage ailé, p. 29, 47-65; — classification des âmes suivant le degré de connaissances acquises avant la vie, p. 31-35.
*Amour philosophique*, p. 35, 43; — raisons qui dirigent les choix dans cette sorte d'amour, p. 45-47; — les impuretés où il peut s'égarer, p. 69.
*Analyse* du *Lysis*, dialogue de Platon, p. 21; — du *Phèdre,* p. 23-29; — du *Banquet,* p. 95 et suiv.
*Beauté morale* et *Beauté physique*, p. 39-41.
*Bigamie;* Socrate eut-il deux femmes? p. 113 et suiv.; — la bigamie était-elle autorisée en Grèce? p. 119.
*Cohorte sacrée des amants*, à Thèbes et en Crète, p. 83.
*Inspirés;* couples d'amis, p. 85-87.
*Mimes;* leurs exercices et poses plastiques, p. 105.
Παιδεραστεία, le mot et la chose pouvaient être pris en bonne part, chez les Grecs, p. 89.
*Peines* portées par les Grecs contre les infâmes, p. 75.
*Pronostics* tirés par les physionomistes de la voix forte et grave, p. 51; — de l'encolure courte, p. 55; — des oreilles velues, p. 57; — des grosses lèvres, p. 59; — du nez camard, p. 59; — des yeux saillants, p. 61.
*Représentations* mythologiques et divertissements dans les festins. p. 105-109; — dans les mystères, p. 109 (note); — effets singuliers produits parfois sur les convives par ces représentations, p. 111.
*Socrate;* motifs ordinaires des accusations portées contre lui, p. 15-17; — pourquoi il recherchait les beaux garçons, p. 43; — son portrait physique, p. 49 et suiv.
*Socrate l'Ecclésiastique;* comment il a accusé, sans preuves, Socrate le Philosophe, p. 9.
*Sparte;* coutume rapportée par Elien, p. 85; — les amours impures y étaient ignorées, p. 87.

Paris. — Imp. Motteroz, 31, rue du Dragon.

16554

## PETITE COLLECTION ELZEVIRIENNE

SINISTRARI (R. P.). *De la Demonialité* et des animaux *Incubes et Succubes*; publié d'après le manuscrit original, découvert à Londres en 1872, et traduit du Latin par ISIDORE LISEUX. 5 fr.

ARISTENET (*Épistres amoureuses d'*), tournées de Grec en François, par CYRE FOUCAULT. . . 5 fr.

ULRICH DE HUTTEN. *Julius*, Dialogue entre Saint Pierre et le Pape Jules II à la porte du Paradis (1515); traduction nouvelle par EDMOND THION. 3 fr. 50

LUTHER. *La Conférence entre Luther et le Diable* au sujet de la messe; traduction nouvelle par ISIDORE LISEUX. . . . . 4 fr.

THÉODORE DE BÈZE. *Epître de Maître Benoît Passavant au Président Liret*, traduite pour la première fois par ISIDORE LISEUX. . . . . 3 fr. 50

*PASSEVENT PARISIEN* *respondant à Pasquin Romain : De la vie de ceux qui sont allez demourer a Genève* (1556). . 3 fr. 50

*LES ECCLÉSIASTIQUES DE FRANCE*, leur nombre, etc. . . . . 2 fr.

LA MOTHE LE VAYER. *Hexaméron rustique*, avec la clef des personnages. (*Épuisé.*) . . . . . 3 fr. 50

*REMONSTRANCE AUX FRANÇOIS* (1576). 1 fr.

LA MOTHE LE VAYER. *Soliloques sceptiques*. 2 fr. 50

POGGE. *Les Bains de Baden* au XVe siècle; traduit pour la première fois par ANTONY MÉRAY. . . . . 2 fr.

HENRI ESTIENNE. *La Foire de Francfort*; traduit pour la première fois par ISIDORE LISEUX. 4 fr.

JOACHIM DU BELLAY. *Divers Jeux rustiques*. 3 fr. 50

JOACHIM DU BELLAY. *Les Regrets*. . . . 3 fr. 50

VIVANT DENON. *Point de Lendemain*, Conte dédié à la Reine; avec notice, par A. P.-MALASSIS. . . . 1 fr.

GABRIEL NAUDÉ. *Advis pour dresser une Bibliothèque*. . . . . 4 fr.

*LES INTRIGUES DE MOLIÈRE et celles de sa Femme*, avec notes par CH.-L. LIVET. (*Épuisé.*) 6 fr.

L'Abbé FAVRE. *Histoire de Jean-Fort-pris*, Conte Languedocien, traduit par JULES TROUBAT. . . 3 fr.

*Catalogues à prix marqués de Livres choisis, rares et curieux, anciens et modernes* (envoi franco sur demande).

Paris, imp. MOTTEROZ, rue du Dragon, 31

3 2044 021 668 751